

*LA
RÉPUBLIQUE
DU CONGO
en chiffres*

République du Congo
Ministère de l'Économie et des Finances

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO en chiffres

COORDINATION

CNIECG

Centre National d'Informations
Économiques et de Conseils en Gestion

DIRECTEUR GÉNÉRAL

CNIECG

Fred Bokilo

CRÉATION GRAPHIQUE

Béatrice Delas

IMPRESSION

Le Réveil de la Marne
Décembre 2024

CRÉDITS PHOTOS

© ENI P. 29

© CNIECG P. 30-31

© Cellule communication
Ministère des finances P. 32

© GTC P. 59

BIOGRAPHIE DU PRÉSIDENT DENIS SASSOU-N'GUESSO

Né en 1943 à Édou, à quelques encablures de la localité d'Oyo, dans le département de la Cuvette, au nord du Congo. Il fréquente l'école primaire de son village Édou et celle de Fort-Rousset (Owando), où il est admis, en 1956, au concours d'entrée au collège normal Raymond Paillet de Dolisie, un des principaux établissements qui formaient de hauts cadres Congolais et de l'AEF. Très tôt et parallèlement à ses études scolaires à Dolisie, il s'intéresse à la vie politique du pays, où, aux côtés d'autres camarades de son âge, il acquiert une conscience idéologique progressiste au sein de l'association scolaire du Congo (ASCO), dont il assume certaines responsabilités. En 1960, il obtient le Brevet d'Études Élémentaires. Au moment d'embrasser la carrière enseignante, une autre vocation s'ouvre à lui, le métier des armes. Sur les conseils de son professeur de lettres Maurice Spindler, Denis Sassou-N'Gouesso se présente au concours d'entrée à l'école interarmées des officiers de réserve de Cherchell, en Algérie (1961), d'où il sortira major de sa promotion avec le grade de sous-lieutenant. Rentré au Congo, il fait partie des premiers officiers qui vont encadrer la nouvelle armée congolaise. Ensuite, il est admis à l'école d'application d'infanterie de Saint-Maixent en France, pour le cours d'officier d'infanterie. Officier des troupes aéroportées quelque temps après, il est l'un des témoins privilégiés de la révolution des 13, 14 et 15 août 1963. Cinq ans plus tard, dans le souci d'opérer un réajustement de la révolution, il se range du côté de l'aile progressiste de l'armée. Avec Marien Ngouabi (troisième Président de la République du Congo, après Fulbert Youlou et Alphonse Massamba-Debat), il participe au mouvement du 31 juillet 1968 qui aboutira, un an plus tard, à la création du Parti Congolais du Travail (PCT) dont il est l'un des membres fondateurs. Il est élu au Comité Central du Parti. En 1970, il entre au Bureau Politique du PCT.

Promu Capitaine en 1968, Commandant en 1973, Colonel en 1978 et Général d'Armée, il est, successivement, Commandant du Groupement Aéroporté de Brazzaville, Commandant de la zone militaire de Brazzaville, Commandant des Forces Terrestres. En décembre 1975, un réaménagement du directoire politique aboutit à la création d'un État Major Spécial Révolutionnaire du PCT, où il est reconduit comme Secrétaire du Comité Central chargé de la commission permanente à l'armée, poste qu'il assume depuis 1972. Après la mort du Président Marien Ngouabi, le 18 mars 1977, Denis Sassou-N'Gouesso devient Vice-président du Comité Militaire du Parti (CMP) chargé des activités du PCT, Ministre de la défense et de la sécurité.

Le 5 février 1979, une session extraordinaire du Comité Central du PCT, met un terme au Comité Militaire du Parti (CMP), directoire politique provisoire, institué au lendemain de la mort du Président Marien Ngouabi. Il est élu Président du Comité Central du PCT. Le troisième Congrès extraordinaire de mars 1979, confirme son élection à la tête du Parti et par conséquent à celle de l'État. Élu 23^e Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en juillet 1986, il initie plusieurs actions, entre autres : la création du Fonds Africa ; le premier symposium international des écrivains pour lutter efficacement contre le régime d'apartheid, en mai 1987 à Brazzaville.

Ayant marqué de manière particulière l'Afrique et le monde au cours de son mandat, et devant l'enlisement des négociations quadripartites (États-Unis, Angola, Cuba et Afrique du Sud), les parties en conflit optent, unanimement, pour que Brazzaville abrite lesdites négociations qui aboutiront, le 13 décembre 1988, à la signature de l'historique protocole

de Brazzaville. Ce protocole consacre l'indépendance de la Namibie, le retrait des troupes sud-africaines et cubaines d'Angola, la fin de l'apartheid, la libération de Nelson Mandela et l'avènement de la nouvelle Afrique du Sud. En 1990, sa capacité d'adaptation aux situations l'amène à ouvrir le pays à la démocratie multipartite. En 1991, il accepte la tenue de la conférence nationale souveraine qui débouche sur une cohabitation politique qu'il assume jusqu'à l'organisation, en 1992, des élections démocratiques, à l'issue desquelles il se retire des rênes du pouvoir pour faire place à l'alternance.

En 1997, le pouvoir en place refuse l'organisation normale des élections présidentielles et entraîne le pays dans une guerre civile qui durera du 5 juin au 15 octobre 1997. Il revient au pouvoir à l'issue de la guerre du 5 juin 1997. Sa constante ambition de réconcilier le peuple avec lui-même le conduit, une fois de plus, à instituer deux cadres de concertation de manière à créer les conditions propices à un environnement de paix et de sécurité, notamment, le Forum National pour la Réconciliation, l'Unité et la Reconstruction du Congo, en 1998, et le Dialogue National Sans Exclusive, en 2001. Le 20 janvier 2002, soucieux de favoriser un nouveau cadre politique et institutionnel afin de permettre une large expression du peuple, il organise un référendum qui aboutit à l'adoption d'une nouvelle constitution. Le 10 mars, Denis Sassou-N'Gouesso est élu Président de la République pour un mandat de sept ans.

En juillet 2003, toujours au fait des problèmes de l'Afrique et interpellé par de nombreux conflits qui déstabilisent le continent, Denis Sassou-N'Gouesso fait adopter, lors d'une réunion de l'Union Africaine à Maputo au Mozambique, une doctrine pour la Sécurité et la Paix dénommée « Pacte de non Aggression et de Défense Commune ». Une estime de plus qui lui vaut d'être désigné, pour la deuxième fois, Président en exercice de l'Union Africaine, le 24 janvier 2006 à Khartoum. Le 12 juillet 2009, il est réélu Président de la République pour un mandat de sept ans. En janvier 2010, il est élu Président en exercice de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), à l'issue des travaux de la 10^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État tenue à Bangui. En 2011, l'Union Africaine lui confie la mission de préparer la position commune de l'Afrique et d'en être le porte parole au Sommet de Rio+20. En 2013, il participe avec les chefs d'État de plusieurs pays au Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique. La même année, il est désigné, par ses pairs de la CEEAC, Médiateur pour la résolution de la crise en République Centrafricaine. En 2014, le débat sur l'évolution des institutions de la République s'invite dans toutes les couches de la société congolaise. La classe politique s'empare de la question du changement ou non de la constitution en vigueur.

En mai 2015, Denis Sassou-N'Gouesso entreprend, à ce sujet, une série de consultations avec la classe politique et l'ensemble des forces vives de la Nation. Ces consultations ont abouti à la convocation du « Dialogue National Inclusive », tenu à Sibiti en juillet de la même année. S'appuyant sur les recommandations dudit dialogue, il convoque le peuple à un référendum constitutionnel qui s'est tenu, le 25 octobre 2015. Une nouvelle Constitution est votée. Promulguée le 6 novembre 2015, cette Constitution consacre l'entrée du Congo dans la 6^e République. En mars 2016, Denis Sassou-N'Gouesso est élu Président de la Nouvelle République, pour un mandat de cinq ans, à l'issue du scrutin présidentiel du 20 mars 2016. En septembre 2017, Denis Sassou-N'Gouesso reçoit la « Médaille Almícar Cabral », la décoration nationale de la Guinée Bissau pour son implication dans la résolution de la crise en Guinée Bissau.

En 2021, le Président est réélu pour un nouveau mandat, dès lors, Denis Sassou-N'Gouesso a multiplié son implication dans de nombreux dossiers nationaux et internationaux : les lois votées pour une nouvelle dynamique économique autour des partenariats public privé, la crise en Libye, la COP27, le parrainage du CIAN 2023 ou encore le Sommet des 3 bassins (novembre 2023) et l'enjeu sous-jacent de la protection des forêts. En effet, le Président est le premier chef d'état à avoir instauré la journée nationale de l'arbre en République du Congo. Il est aussi à l'origine de la création d'un service national de reboisement (SNR) afin de verdir davantage le territoire national. Mais également à l'initiative du Fond Bleu pour le Bassin du Congo.

Il conserve une attention particulière à la stabilité institutionnelle et à la paix dans son pays, creuset de toute dynamique économique, il porte une attention particulière à l'éducation, il veille aussi à la modernisation des infrastructures, à la progression de son agriculture ainsi que le développement d'un éco-tourisme.



Denis SASSOU-N'GUESSO
Président de la République du Congo



Jean-Baptiste ONDAYE
Ministre de l'Économie et des Finances



PRÉFACE

La République du Congo, située avantagement au cœur du continent africain, se métamorphose, progressivement, sous la houlette de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'État. À cet égard, des réformes courageuses et ambitieuses sont engagées, pour accélérer la modernisation du Congo et son attractivité pour les investissements directs étrangers.

En effet, des réformes structurelles en matière de gouvernance économique et financière contribuent à la consolidation de la croissance économique et à la stabilité financière. La même dynamique de la quête de la performance est en marche dans la mise en œuvre des différents plans et programmes de développement, notamment pour accélérer la diversification économique et réduire ainsi la dépendance au pétrole, tout en renforçant la sécurité alimentaire.

Cette trajectoire des réformes bénéficie également de l'appui constant du FMI dans le cadre du programme de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) qui se traduit depuis sa signature en janvier 2022 par la conclusion satisfaisante de cinq revues successives. La sixième et dernière revue devrait se conclure avec succès au premier trimestre 2025, reflétant l'engagement ferme et irrévocable du pays de maintenir une gestion budgétaire saine et renforcer la gouvernance des finances publiques.

Un peu partout dans le pays, du nord au sud et d'est en ouest, des infrastructures sont construites (ponts, routes, stades, ports, aéroports, barrages, universités, hôpitaux, édifices publics, tours, etc.), avec pour corollaire l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les efforts se poursuivent également pour consolider l'ancrage du Congo dans sa marche vers le développement économique et social. Pour ce faire, notre pays prend appui sur des institutions stables garantissant le respect des droits de propriété et la réduction des coûts de transactions aux investisseurs.

Par ailleurs, les initiatives prises dans le cadre de son engagement, sans cesse renouvelé, en faveur de la protection de la planète et de la lutte contre les effets néfastes du dérèglement climatique, concourent, à maints égards, à cette noble ambition.

Nos efforts sont également concentrés sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données économiques pour faciliter la prise de décision et surtout renforcer la confiance des partenaires. Les investisseurs, les partenaires au développement ainsi que le public, ont besoin d'un tableau de bord qui leur donne des indications précises sur l'évolution de divers secteurs de l'économie. «La République du Congo en chiffres», une publication, qui se prête à une lecture facile et rapide, répond à ces attentes. Les lecteurs découvriront, au fil des pages, des indicateurs et des données (économiques, financières, démographiques, géographiques, administratives, institutionnelles, etc.) qui illustrent, non seulement, les mutations que connaît le Congo, mais aussi les potentialités dont il regorge. La valorisation de celles-ci devant contribuer au développement économique et social.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Jean-Baptiste ONDAYE
Ministre de l'Économie et des Finances

Sommaire

Généralités 5 | Ressources humaines 9
Institutions politiques 13 | Le Congo
dans le monde 15 | Acteurs économiques 18
Économie, finances et infrastructures 23
Coopération multilatérale 36 | Environnement
des affaires 41 | Gouvernance économique 45
Télécoms/TIC/informatique 48 | Environnement 51
Principaux secteurs d'activités économiques 55

Généralités

NOM OFFICIEL République du Congo
SUPERFICIE 342 000 km ²
PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO AVEC STATUT D'ÉTAT MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 28 novembre 1958
ACCESSION À L'INDÉPENDANCE 15 août 1960
FÊTE NATIONALE 15 août
CAPITALE POLITIQUE Brazzaville
CAPITALE ÉCONOMIQUE Pointe-Noire
DRAPEAU vert / jaune / rouge
DEVISE NATIONALE Unité / Travail / Progrès
HYMNE NATIONAL la Congolaise
LANGUE OFFICIELLE Français
LANGUES NATIONALES Lingala et Kituba

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Situation

La République du Congo, qui s'étend de part et d'autre de l'équateur, est entourée de 5 pays : le Cameroun et la République centrafricaine (nord), le Gabon (ouest), l'Angola (enclave du Cabinda) au sud et la République démocratique du Congo (est). Son territoire occupe une partie du Bassin du Congo, qui englobe le Congo, la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et la Centrafrique. Il comprend une vaste dépression drainée par le puissant fleuve Congo et sa myriade d'affluents.

Relief

Relativement étroit, le Congo s'étire sur plus de 1200 km, dans le sens nord-est/sud-ouest. Longue de 170 km, sa côte part de la frontière avec l'enclave angolaise de Cabinda, au sud de Pointe-Noire, jusqu'à la frontière du Gabon. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la plaine maritime, le relief prend légèrement de l'altitude, sans dépasser 230 m. La chaîne de Mayombe constitue une barrière naturelle entre l'intérieur du pays et la côte. Le sommet du mont Fougouti est son point culminant (930 m).

Coincée entre le Mayombe, les contreforts du massif du Chaillu, qui dépassent 800 m vers Mayoko, et ceux du plateau des Cataractes, la vallée du Niari est arrosée par le fleuve Niari et ses affluents. Dotée de sols calcaires et argileux, elle couvre, d'une frontière à l'autre, 325 km, sans aucun cloisonnement.

Situé dans la partie sud du pays, le plateau des Cataractes est délimité par les plateaux Batéké au nord-est, la vallée du Niari au nord-ouest et le fleuve Congo au sud et à l'est. Il culmine à 845 m.

Au nord de Brazzaville, quatre plateaux Batéké (Mbé, Ngo-Nsah, Djambala et Koukouya), couverts de savanes, s'échelonnent entre 550 et 860 m. Avec une superficie de 6 000 km², Mbé est le plus vaste et Koukouya (450 km²) le plus petit.

Au nord des plateaux Batékés, se niche, à l'est, une vaste plaine constituée majoritairement de marécages et de cours d'eau, qui s'intègre dans la dépression d'Afrique centrale, appelée Cuvette congolaise, qui s'étend aussi en RDC, de l'autre côté du fleuve Congo. Au nord-ouest des plateaux Batéké, la forêt sur terre ferme domine dans le département de la Cuvette Ouest.

**POINT LE PLUS HAUT
DU CONGO**
mont Nabemba
1100 m

ZONE ÉQUATORIALE

TEMPÉRATURES
entre 24 et 26°

•
PLUVIOMÉTRIE
moy. comprises
entre 1600-1800 mm
par an

ZONE SUBÉQUATORIALE

SAISON SÈCHE
5 mois de mi-mai
à mi-octobre

•
PRÉCIPITATIONS
moy. comprises entre
1600 mm par an

ZONE TROPICALE

SAISON SÈCHE
5 mois de mi-mai
à fin septembre

•
PRÉCIPITATIONS
Brazzaville
1200-1300 mm
Chaillu et Mayombe
1800 mm

•
TEMPÉRATURES
entre 20 et 26°

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

FLEUVE CONGO
4 374 km
débit embouchure
30 000 m³ par seconde

•
KOUILOU-NIARI
superficie
de 55 000 km²

À l'extrême nord-ouest du Congo, de Kellé à Ouessou, s'étend un relief de plateaux et de hautes collines appelé Sangha occidentale. C'est dans la Sangha, couverte de forêts denses, que s'élève le mont Nabemba, le point le plus haut du Congo (1100 m). Dans l'extrême nord-est, la Likouala est constituée de forêts denses et de tourbières.

Climat

Sur le plan climatique, le Congo connaît deux grandes saisons : la saison sèche et la saison des pluies, la plus chaude. Les températures y sont relativement élevées. Dans la zone équatoriale, les températures varient très faiblement au cours de l'année, avec des moyennes qui oscillent entre 24 et 26°. Il pleut quasiment sans interruption de janvier à décembre (moyennes comprises entre 1600 et 1800 millimètres par an). Dans la zone subéquatoriale, la saison sèche, qui dure 5 mois, commence à la mi-mai et se termine à la mi-octobre. Les précipitations moyennes annuelles y sont de l'ordre de 1600 mm. Dans la zone tropicale qui s'étend de Brazzaville à Pointe-Noire, la saison sèche part de la mi-mai jusqu'à la fin septembre. Les précipitations oscillent entre 1200 et 1300 millimètres (Brazzaville) et 1800 millimètres (Chaillu et Mayombe) et les températures varient entre 20 et 26°.

Cours d'eau

La République du Congo compte un impressionnant réseau hydrographique qui s'articule autour de deux grands bassins : celui du fleuve Congo, dont le collecteur éponyme borde, sur une distance de 600 km, la façade Est du pays, et le bassin du Kouilou-Niari avec une superficie de 55 000 km², dans le sud-ouest.

D'une longueur de 4 374 km, le fleuve Congo est le deuxième au monde par son débit (30 000 m³ par seconde à son embouchure), après l'Amazone. Sur sa rive droite, il est alimenté au Congo, par plusieurs affluents : l'Oubangui, la Sangha, la Likouala-Mossaka, l'Alima, la Nkény, la Léfini, le Djoué et la Loufoulakari.

Végétation

La végétation se compose de forêts denses, de forêts claires et de savanes. La forêt naturelle couvre 22,5 millions d'hectares, soit près de 67 % du territoire. Elle représente 12 % des forêts denses humides d'Afrique centrale et 10 % des forêts du bassin du Congo. Cette forêt se déploie sur trois massifs qui s'étalent sur deux grandes zones. Dans le nord du pays, la forêt dense primaire couvre 15 millions d'hectares dont 8 millions d'hectares en zone inondée. Dans le sud, elle est composée des massifs du Chaillu (3,5 millions d'hectares) et du Mayombe (1,5 million d'hectares).

Carte administrative de la République du Congo



◆ 12 DÉPARTEMENTS
Le nombre de départements est passé de 12 à 15 en vertu d'une réforme entrée en vigueur en octobre 2024.

- Capitale politique
- Capitale économique
- ◆ Chef-lieu de département
- ★ Commune
- Communauté urbaine

VÉGÉTATION

forêts denses
forêts claires
savanes

FORÊT NATURELLE

22,5 millions d'hect.
67 % du territoire
12 % des forêts
denses humides
d'Afrique centrale
10 % des forêts
du bassin du Congo

NORD

FORÊT DENSE
PRIMAIRE

15 millions d'hect.
dont 8 millions
en zone inondée

SUD

2 ZONES DE FORÊT
massif du Chaillu
(3,5 millions d'hect.)

massif du Mayombe
(1,5 million d'hect.)

VILLE ÉMERGENTE NKAYI

DÉPARTEMENT
DE LA BOUENZA
Société agricole
de Raffinage industriel
du sucre (Saris-Congo)

PRODUCTION
DE SUCRE

70 000 tonnes par an

DOLISIE

3^e ville du pays
chef-lieu du Niari
« Capitale de l'or vert »
part importante
des activités tertiaires
du département

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative du Congo est régie par la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003. Selon cette loi, le territoire est subdivisé en départements, communes, districts, arrondissements, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers et villages.

La République du Congo compte 15 départements :

Bouenza (chef-lieu Madingou), Brazzaville (Brazzaville), Congo-Oubangui (Mossaka), Cuvette (Owando), Cuvette-Ouest (Éwo), Djoué-Léfini (Odziba), Kouilou (Loango), Lékoumou (Sibiti), Likouala (Impfondo), Nkéné-Alima (Gamboma), Niari (Dolisie), Plateaux (Djambala), Pointe-Noire (Pointe-Noire), Pool (Kinkala) et Sangha (Ouesso).

Villes émergentes

Nkayi, l'une des principales villes du département de la Bouenza, est surnommée « la capitale du sucre ». La Société agricole et de Raffinage industriel du sucre (Saris-Congo) y cultive des champs de canne à sucre et produit près de 70 000 tonnes de sucre par an. La ville, qui s'est lancée dans l'économie circulaire, a conclu un partenariat avec le Réseau national pour le développement durable du Congo, grâce auquel une filière de collecte et de transformation de déchets en briquettes de charbon a été mise en place.

Dolisie, troisième ville du pays, chef-lieu du département du Niari et « capitale de l'or vert », compte des arbres multi-centenaires, derniers témoins de la forêt qui couvrait la région. Ville carrefour, située sur l'axe Brazzaville – Pointe-Noire, au cœur d'un département agricole, forestier et industriel, Dolisie concentre une grande part des activités tertiaires du Niari.

Ressources humaines

POPULATION

6 142 180 habitants
en 2023

0 À 14 ANS
2 520 230 personnes
41,03 %

15 ANS À 64 ANS
3 345 970 personnes
54,47 %

65 ANS ET +
275 980 personnes
4,4 %

COMMUNAUTÉS ETHNIQUES

Kongo
Téké
Ngala
Oubanguiens
Maka
Kaka

RELIGIONS

Catholique
Protestante
Matsouaniste
Kimbanguiste
Islam

Selon l'Institut national de la statistique, le Congo compte 6 142 180 d'habitants en 2023. La population est majoritairement constituée de jeunes. Les moins de 35 ans représentent 76 % du total des habitants. Les disparités spatiales sont notables. Le département de Brazzaville (3 646,81 habitants/km²) et celui de Pointe-Noire (665,7 habitants/km²) sont les plus densément peuplés. À l'exception de la Bouenza (29,6 habitants/km²), tous les autres départements du pays ont des densités inférieures à la densité moyenne nationale (17,96 habitants/km²).

Population : 6 142 180 habitants

Densité de population : 17,96 hab/km²

Nombre d'hommes : 3 049 942 hommes (49,7 %)

Nombre de femmes : 3 092 238 femmes (50,3 %)

Rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) : 98,63 %

Population des deux plus grandes villes / agglomérations :

(Brazzaville et Pointe-Noire) : 58,2 % de la population totale

Nombre de ménages ordinaires : 1 479 197 ménages

Taille moyenne des ménages : 4,1 personnes par ménage

Population de 0 à 14 ans : 2 520 230 personnes, soit 41,03 %

Population de 15 ans à 64 ans : 3 345 970 personnes, soit 54,47 %

Population de 65 ans et + : 275 980 personnes, soit 4,4 %

Grandes communautés ethniques : Kongo, Téké, Ngala, Oubanguiens, Maka, Kaka

Religions : Catholique, Protestante, Matsouaniste, Kimbanguiste et Islam

Source Institut national de la Statistique, RGPH-5

DÉMOGRAPHIE

Taux de croissance moyen de la population : 3,2 % (RGPH-5)

Espérance de vie : 63 ans

Taux de fertilité, total (naissances par femme) : 4,1

Taux de naissance, brut (pour 1000 personnes) : 30

Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes) : 30

Source Banque mondiale, données 2022

ÉDUCATION

Cadre institutionnel

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique
- Ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation
- Ministère de l'Enseignement technique et professionnel

**ENSEIGNEMENTS
SCOLARITÉ OBLIGATOIRE
JUSQU'À 16 ANS**

PRÉSCOLAIRE
2 053 établissements
81 922 élèves

PRIMAIRE
4 340 établissements
902 679 élèves

**COLLÈGE
D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL**
2 791 établissements
585 535 élèves

**CET
COLLÈGE
D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE**
48 collèges publics
4 collèges privés
7 185 élèves

Stratégie

- La stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2026
- Les états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche

Structuration du système éducatif

Le système éducatif congolais est régi par la loi n° 25/95 du 17 novembre 1995 qui stipule que la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans pour tout enfant.

L'enseignement est dispensé par des établissements publics et privés.

L'offre d'éducation comporte les enseignements ci-après :

Préscolaire ; Primaire ; Collège d'Enseignement Général (CEG)/Collège d'Enseignement Technique (CET) ; Lycée d'Enseignement Général (LEG) ; Lycée d'Enseignement Technique (LET) ; Centre de métier/formation et d'apprentissage ; École professionnelle ; Université/école supérieure. À l'exception du niveau d'enseignement supérieur, les autres niveaux d'enseignement sont présents dans presque tous les départements.

Le système éducatif non formel compte deux volets : l'alphabétisation et l'éducation pour tous.

Nombre d'établissements d'enseignement et élèves par catégories

Cycle préscolaire

- 2 053 établissements (1 861 privés, soit 90,6 % et 192 publics, soit 9,4 %)
- 81 922 élèves (39 182 garçons, soit 47,8 % et 42 740 filles, soit 52,2 %)

Enseignement primaire

- nombre d'écoles primaires : 4 340
(1 925 écoles publiques, soit 44,4 % et 2 415 écoles privées, soit 56,6 %)
- nombre d'élèves : 902 679
(462 206 garçons, soit 51,2 % et 440 473 filles, soit 48,8 %)

Enseignement secondaire général

- nombre d'établissements : 2 791 (2 385 établissements privés, soit 85,4 % et 406 établissements publics, soit 14,6 %)
- nombre d'élèves : 585 535
(294 015 garçons, soit 50,2 % et 291 520 filles, soit 49,8 %)

Source Annuaire statistique 2022-2023, ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Enseignement technique et professionnel

Collèges d'enseignement technique (CET)

- 48 collèges publics, 4 collèges privés
- 7 185 élèves dont 3 662 garçons, soit 50,97 % et 3 523 filles, soit 49,03 %.
- 6 688 élèves dans les CET publics, 440 dans les CET privés et 57 dans les CET conventionnés de type 1

Source Annuaire statistique du Congo 2018, édition 2020, Institut national de la statistique

LET
 LYCÉE
 D'ENSEIGNEMENT
 TECHNIQUE
 101 dont 4 Lycées
 Technique Industriel
 •
 20 Lycées Technique Mixte
 •
 6 Lycées Technique
 d'Enseignement
 Professionnel Agricole
 •
 67 Lycées Technique
 Commerciale
 •
 3 Lycées Professionnel
 •
 1 Institut technique
 et professionnel
 •
 27 333 élèves

ÉCOLE
 PROFESSIONNELLE
 UNIVERSITÉ
 ÉCOLE SUPÉRIEURE
 3 établissements
 universitaires public
 •
 UNIVERSITÉS
 Marien Ngouabi
 Denis Sassou-N'Guesso
 Loango
 •
 ÉTABLISSEMENTS
 PRIVÉS ET
 CONVENTIONNÉS
 47 établissements
 •
 écoles
 universités
 instituts supérieurs

Lycée d'Enseignement Technique (LET)

La République du Congo compte 101 lycées d'enseignement technique dont 4 Lycées d'enseignement Technique Industriel (LTI), 20 Lycées d'enseignement Technique Mixte (LTM), 6 Lycées Techniques d'Enseignement Professionnel Agricole (LEPA), 67 Lycées d'enseignement Technique Commercial (LTC), 3 Lycées d'enseignement Professionnel (LP) et 1 Institut technique et professionnel.

- 27 333 élèves dont 21 408 dans le public, soit 78,32 %, 5 640 dans le privé laïc, soit 20,63 % et 285 dans le privé Conventionné, soit 1,04 %

Source Annuaire statistique du Congo 2018, édition 2020, Institut national de la statistique

Enseignement technique

Pour toutes les séries et filières

- Nombre d'apprenants : 33 110
- Nombre de classes pédagogiques : 844
- Nombre de salles de classes : 581

Source Ministère de l'Enseignement technique, DEP, 2024

Enseignement supérieur

La République du Congo applique le système LMD

Décret n° 2024-230 du 5 juin 2024 portant organisation des études universitaires en République du Congo, dans le cadre du système LMD (Licence-Master-Doctorat).

Le Congo compte 3 établissements universitaires publics :

Université Marien Ngouabi à Brazzaville

(5 facultés, 4 écoles et 2 instituts).

Université Denis Sassou-N'Guesso à Kintélé

À vocation panafricaine, elle compte trois établissements : l'Institut Supérieur des Sciences géographiques, environnementales, et Aménagement (ISSGEA), l'Institut Supérieur d'architecture, urbanisme, bâtiment et travaux publics (ISAUBTP) et la faculté des sciences appliquées (FSA).

Université de Loango

(industrie gazière, recherche sur les énergies de la transition énergétique), en cours de construction, près de Pointe-Noire.

Le pays abrite également des écoles, des universités et des instituts supérieurs privés. Sur les 47 établissements privés agréés et conventionnés, 30 sont à Brazzaville et 17 sont à Pointe-Noire.

Source Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, février 2024

TAUX D'ACCÈS DE LA POPULATION

À L'ÉLECTRICITÉ
68 % en milieu urbain
24 % zones rurales

•
À L'EAU COURANTE
46,4 % de la population
20 % dans les zones rurales
64 % dans le milieu urbain

NOMBRE D'ABONNÉS
TÉLÉPHONIE MOBILE
6,123 millions

TAUX DE PÉNÉTRATION
DE L'INTERNET MOBILE
59,3 %

PADC
PROGRAMME ACCÉLÉRÉ
DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

KOPEKOB
LE PROGRAMME
D'INVESTISSEMENTS
DU PROGRAMME
D'UTILISATION DURABLE
DES TERRES
mis en œuvre sur
tout le territoire national
de 2023 à 2028

PROGRAMME
AVEC PARTENARIAT

AFD
Agence française
de développement

•
CAFI
Initiative pour la forêt
d'Afrique centrale

ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

- Taux d'Accès de la population à l'électricité*
50,4 % de la population en 2023,
68 % en milieu urbain, 24 % dans les zones rurales
 - Taux d'Accès à l'eau courante*
46,4 % de la population, 20 % dans les zones rurales
et 64 % dans le milieu urbain
 - Nombre d'abonnés à la téléphonie mobile**
6,123 millions
 - Taux de pénétration de l'internet mobile**
59,3 %
- ♦ Source Ministère de l'Énergie
♦♦ Source ARPCE, La Grand' Actu du régulateur, mars 2024

Repères

Le Programme accéléré de développement communautaire (PADC)

Ce programme est destiné à lutter contre la pauvreté et à doter les zones rurales de services de base : eau, électricité, postes et centres de santé, infrastructures professionnelles et éducatives, etc. L'objectif est d'assurer le développement de l'arrière-pays et des zones périurbaines qui comptent un nombre élevé de personnes vulnérables. Le PADC vise à sortir plus de 2,5 millions de Congolais de la pauvreté multidimensionnelle, selon le rapport annuel 2023 du PNUD sur la République du Congo. Ce programme est censé doper les économies locales et créer 750 000 emplois.

Le Programme d'Investissements du Programme d'utilisation durable des terres

Le Programme d'Investissements du Programme d'utilisation durable des terres (KOPEKOB, en langue lingala), dont la mise en œuvre sur tout le territoire national s'étalera de 2023 à 2028, permettra d'accélérer la diversification de l'économie nationale et l'aménagement durable des territoires ruraux. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence française de développement (AFD) et l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI), coûtera, au total, 39,6 millions de dollars.

Institutions politiques

CONSTITUTION EN VIGUEUR

ADOPTÉE
PAR RÉFÉRENDUM
25 octobre 2015

SÉPARATION
DES 3 POUVOIRS
exécutif
législatif
judiciaire

ÉLECTION
PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE
suffrage universel direct
mandat de 5 ans
renouvelable 2 fois

Constitution en vigueur

Adoptée par référendum le 25 octobre 2015. Cette Constitution dispose en son article premier que le Congo « est un État de droit, souverain, unitaire et indivisible, décentralisé, laïc et démocratique ».

L'organisation et le fonctionnement des institutions républicaines obéissent aux principes d'un régime semi-présidentiel avec une nette séparation des trois pouvoirs classiques que sont le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

LE POUVOIR EXÉCUTIF

Il s'exerce à deux niveaux :

Le Président de la République

Il est le Chef de l'État. À ce titre, il est le garant notamment : de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale, du fonctionnement régulier des pouvoirs publics, de la continuité de l'État ainsi que du respect des traités et accords internationaux.

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq ans, renouvelable deux fois.

Le Gouvernement

Il comprend le Premier ministre qui en est le Chef et les ministres.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement est nommé par le Président de la République. En concertation avec ce dernier, il détermine la politique économique et sociale de la Nation.

LE POUVOIR LÉGISLATIF

Il est exercé par le Parlement composé de deux Chambres : l'Assemblée Nationale, qui compte 151 députés et le Sénat, qui a 72 sénateurs.

La première Chambre citée, vote les lois et contrôle l'action du Gouvernement. La seconde quant à elle, outre la fonction législative, joue également le rôle de modérateur et de conseil de la Nation.

Les députés sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Les Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par les Conseillers départementaux et municipaux, pour un mandat de six ans renouvelable. Toutefois, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée Nationale → ART. 138 de la Constitution et l'Assemblée Nationale peut, par le vote d'une motion de censure, renverser le Gouvernement.

→ ART. 139 de la Constitution.

PARLEMENT

ASSEMBLÉE NATIONALE
151 députés
5 ans avec mandat
renouvelable

•
SÉNAT

72 sièges
6 ans avec mandat
renouvelable

•
COUR DES COMPTES

•
HAUTE COUR
DE JUSTICE

•
CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL

•
ENVIRONNEMENTAL

•
MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE

•
CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA LIBERTÉ
DE COMMUNICATION

•
COMMISSION
NATIONALE
DES DROITS DE
L'HOMME

•
SIX CONSEILS
CONSULTATIFS
NATIONAUX

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Il est exercé par la Cour suprême, les Cours d'appel et les autres juridictions nationales. Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif → ART. 168 de la Constitution.

Outre les organes constitutifs des trois pouvoirs énoncés ci-dessus, la Constitution du 25 octobre 2015 prévoit les Institutions ci-après :

La Cour Constitutionnelle

Elle est juge de la Constitutionnalité des lois, des traités et accords internationaux. La Cour Constitutionnelle veille à la régularité de l'élection présidentielle, du vote référendaire et en proclame les résultats définitifs. Elle est juge du contentieux des élections législatives et sénatoriales.

La Cour des Comptes et de discipline budgétaire

Elle assure le contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables de l'État et de tous ses démembrements.

On mentionnera aussi : La Haute Cour de justice ; le Conseil économique, social et environnemental ; le Médiateur de la République ; le Conseil supérieur de la liberté de communication ; la Commission nationale des droits de l'homme ; les six Conseils consultatifs nationaux : celui sur le dialogue national ; celui des sages et notabilités traditionnelles ; ceux des questions spécifiques à la femme, aux personnes vivant avec handicap, à la jeunesse ainsi qu'à la société civile et organisations non gouvernementales.

Le Congo dans le monde

**ADHÉSION
ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**
20 sept. 1960

**MEMBRE
D'ORGANISATIONS
INTERNATIONALES**

OMC
Organisation mondiale
du commerce
depuis 27 mars 1997

OIF
Organisation
internationale
de la Francophonie
1981

FMI / BM
Le Fonds monétaire
international et
la Banque mondiale

OPEP
Organisation
des pays exportateurs
de pétrole
2018

DROITS DE L'HOMME

La République du Congo, ouverte sur le monde, est attachée aux principes fondamentaux proclamés et garantis par la Charte des Nations Unies du 24 octobre 1945, la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples du 26 juin 1981, la Charte de l'Unité nationale et la Charte des droits et des libertés du 29 mai 1991 et tous les textes nationaux et internationaux pertinents qui se rapportent aux droits humains.

APPARTENANCE À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La République du Congo est membre de plusieurs organisations.

Organisations internationales Liste non exhaustive

- L'Organisation des Nations Unies (adhésion le 20 septembre 1960)
- L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) depuis le 27 mars 1997
- L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis 1981
- Le Fonds monétaire international (FMI), le 10 juillet 1963
- La Banque mondiale (BM), le 10 juillet 1963
- L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le 22 juin 2018

Organisations régionales africaines Liste non exhaustive

- L'Union africaine (UA), appelée, en 1963, Organisation de l'unité africaine (OUA)
- La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), 16 mars 1994
- La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), 18 octobre 1983
- L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), 28 mai 1997 (ratification)
- L'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), en 1993 (adhésion)
- La Banque africaine de développement (BAD), le 10 février 1965 (adhésion)
- La République du Congo figure parmi les pays du groupe Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP), liés à l'Union européenne par un accord de partenariat
- La Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL), en 2000
- Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), en 1968
- La République du Congo a, en outre, ratifié, le 7 février 2019, l'accord sur la création de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF)

ACCUEIL
REPRÉSENTATIONS
ORGANISMES
INTERNATIONAUX
APPO
OMS

RÉSEAUX
DIPLOMATIQUES
plus de 40
représentations
diplomatiques

RÉPARTITION
DE 11 CONSULATS
GÉNÉRAUX
8 en Afrique
1 en Europe
2 en Asie

REPRÉSENTATIONS
DIPLOMATIQUES
À BRAZZAVILLE
plus de 30
représentations
diplomatiques
(ambassades et
consulats)

SIGNATURE
DU PROTOCOLE DE
BRAZZAVILLE
13 décembre 1988

Représentations d'organismes internationaux

La République du Congo accueille des représentations d'organismes internationaux :

- l'Organisation des Producteurs de Pétrole africains (APPO)
- le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique
- le Centre Inter-États d'Enseignement Supérieur en Santé Publique d'Afrique Centrale (CIESPAC)

RÉSEAU DIPLOMATIQUE

La République du Congo dispose d'un important réseau diplomatique.

Elle compte une quarantaine d'ambassades dans le monde :

Algérie, Angola, Cameroun, Centrafrique, Côte-d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée Équatoriale, Kenya, Libye, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, République Démocratique du Congo, République Sud-Africaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Brésil, Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, Arabie Saoudite, Chine, Émirats arabes unis, Inde, Israël, Japon, Turquie, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Royaume-Uni, État de la Cité du Vatican, Suède, Suisse et Russie.

Ce réseau diplomatique est complété par trois missions permanentes auprès des organisations spécialisées du système des Nations Unies, à Genève ; auprès des Nations Unies, à New-York et auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), à Paris. Le pays entretient, en outre, 11 consulats généraux répartis en Afrique (8), en Europe (1) et en Asie (2).

Source décret n° 2023-1777 du 22 décembre 2023 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo

Brazzaville, la capitale du Congo, accueille plus de 30 représentations diplomatiques (ambassades et consulats). Une quarantaine de pays ont des ambassadeurs accrédités auprès de la République du Congo sans pour autant qu'ils y résident.

TRADITION DE MÉDIATION DANS LES CONFLITS

La République du Congo a une vieille tradition de médiation dans les conflits.

Angola/Namibie

Dans les années 1980, le Congo a joué un rôle de premier plan dans le retrait des troupes cubaines et sud-africaines déployées en Angola lors de la guerre qui a éclaté après l'accession de ce pays à l'indépendance. En effet, devant l'enlisement des négociations quadripartites (États-Unis, Angola, Cuba et Afrique du Sud), les parties en conflit optent, unanimement, pour que Brazzaville abrite les négociations qui aboutiront, le 13 décembre 1988, à la signature du protocole de Brazzaville. Ce protocole historique consacre l'indépendance de la Namibie, le retrait des troupes sud-africaines et cubaines d'Angola, la fin de l'apartheid, la libération de Nelson Mandela et l'avènement de la nouvelle Afrique du Sud.

Libye

La République du Congo tente de tout mettre en œuvre pour faire taire les armes en Libye, qui s'est enfoncée dans la guerre depuis la disparition du Président Mouammar Kadhafi en 2011.

Depuis une décennie, le Président Denis Sassou-N'Guesso s'emploie à trouver une voie de sortie au drame libyen, en sa qualité de Président du Comité de haut niveau de l'Union Africaine sur la crise libyenne. C'est à ce titre que, le 5 février 2024, à son initiative, ce Comité s'est réuni à Kintélé (banlieue nord de Brazzaville), pour examiner les modalités d'accélération du processus de paix et de réconciliation.

Centrafrique

Le Président Denis Sassou-N'Guesso s'est impliqué dans la recherche de la paix en Centrafrique, déchirée par un conflit majeur. Il a d'ailleurs pris la présidence du comité de suivi de l'accord de Libreville conclu le 11 janvier 2013, pour ouvrir un processus de transition politique en Centrafrique.

Russie/Ukraine

Le chef de l'État congolais a contribué, avec d'autres acteurs du continent, à la constitution d'un groupe de dirigeants africains qui se sont rendus en Russie et en Ukraine en juin 2023, pour tenter de trouver une issue négociée à la guerre qui oppose les deux pays depuis février 2022.

DIASPORA

La diaspora congolaise est constituée d'une diversité de profils. Les Congolais de l'étranger vivent principalement en France. Ils soutiennent indirectement l'économie congolaise par des transferts de fonds à leurs familles restées au pays. Ces fonds contribuent également à la création de richesses, par l'intermédiaire de plusieurs canaux dont celui de l'investissement. Au Congo, la contribution des fonds reçus ne dépasse pas 0,5 % du PIB.

Les membres de la diaspora congolaise de France sont majoritairement des binationaux. Dans leurs rangs se trouvent, entre autres, des diplômés de grandes écoles et de prestigieuses universités françaises. Des milliers de Congolais sont également établis dans d'autres pays européens, en Amérique et dans des États africains.

Acteurs économiques

PRINCIPAUX ACTEURS

ÉCONOMIQUES
État, entreprises
et ménages

TYPES D'UNITÉS ÉCONOMIQUES

grandes
entreprises

•
PME

•
TPE

•
petits exploitants
agricoles
et coopératives

Les acteurs économiques sont des acteurs rationnels, qui font des choix en fonction de leurs besoins et des ressources disponibles. En République du Congo, on distingue trois principaux acteurs économiques : l'État, les entreprises et les ménages.

L'ÉTAT

En 2023, l'État a réalisé plusieurs investissements dans différents secteurs de l'économie à hauteur de 234 615 871 979 FCFA.

Parmi lesquels, les infrastructures de base (99 468 775 797 FCFA, soit 42,39 %) et les secteurs sociaux (102 497 840 907 FCFA, soit 43,68 %).

Source loi de règlement du budget de l'État exercice 2023

LES ENTREPRISES/UNITÉS ÉCONOMIQUES

Le Congo comprend 4 types d'unités économiques. Pour être classée dans le secteur formel, une unité économique doit remplir plusieurs critères : avoir un n° RCCM (registre du commerce et du crédit mobilier) ; tenir une comptabilité écrite, et répondant à un système reconnu OHADA, et disposer d'un numéro d'identification unique (NIU), qui, outre le RCCM, comprend d'autres pièces (Scien et Sciet). Dans le cas contraire, l'unité économique est considérée comme informelle.

PROFILS DES UNITÉS ÉCONOMIQUES

- **Les grandes entreprises** sont des filiales de groupes internationaux (pétrole, mines, forêt, zes), des sociétés à capitaux étrangers majoritaires, des sociétés détenues par des nationaux et des entreprises publiques et parapubliques. Toutes ces unités sont classées dans le secteur formel.
- **Les PME** sont détenues pour la plupart par des nationaux. Évoluant dans le secteur formel, elles opèrent dans la sous-traitance, pétrolière notamment, la transformation et surtout dans les services.
- **Les TPE** La plupart de ces unités économiques, individuelles ou familiales, sont dans l'informel. Tournées vers la demande locale et l'acquisition rapide de revenus, elles occupent une place importante dans la production de biens et de petits services marchands et jouent un rôle non négligeable dans la survie et la création de revenus et d'emplois, souvent précaires et mal rémunérés.
- **Les petits exploitants agricoles et les coopératives** En milieu rural, le secteur privé traditionnel, à caractère familial ou sous forme de coopératives, est tourné vers l'agriculture de subsistance et les services ruraux.

Près de neuf unités économiques sur dix évoluent dans le secteur informel.

**FORMES JURIDIQUES
UNITÉS ÉCONOMIQUES**

**SOCIÉTÉS
DE CAPITAUX**

SA
SAS
•

**SOCIÉTÉS
DE PERSONNES**

SNC
SCS
•

**SOCIÉTÉS
HYBRIDES**

SCA
SARL
SARLU
•

AUTRES FORMES

SC
GIE
SCOOP
•

**ENTREPRISE PUBLIQUE
ET PARAPUBLIQUE**

Formes juridiques des unités économiques

- Sociétés de capitaux
Société anonyme (SA) ; Société par actions simplifiée (SAS)
- Sociétés de personnes
Société en nom collectif (SNC) ; Société en commandite simple (SCS)
- Sociétés hybrides (de capitaux et de personnes)
Société en commandite par actions (SCA) ; Société à Responsabilité Limitée (SARL) ; SARL Unipersonnelle (SARLU)
- Autres formes
Succursale ; Bureau de liaison, Filiale ; Société civile (SC) ;
Société en participations ; Groupements d'intérêt économique (GIE) ; Société Coopérative (SCOOP)
Établissement ou Entreprise individuelle ; Entreprise artisanale
- Entreprise Publique et Parapublique

Repères

Profil des unités économiques (UE) du Congo

Source RÉGEC 2021- INS

En 2021, le Congo comptait 91014 unités économiques dont :

- 79 775 actives (87,7%)
- 663 en arrêt momentané ou saisonnier (0,72%)
- 1 386 en situation de faillite (1,52%)
- 9 190 en cessation d'activités (10,09%)
Sur les 81 824 UE, entièrement enquêtées
(à l'exception des 9 190 UE en cessation), 75 118 sont des sociétés,
soit 91,8% et 6 706 des établissements. 86,1% sont établies
en milieu urbain et 13,9% en zone rurale
- 93,4% des UE évoluent dans le secteur informel
et 6,6% dans le secteur formel
- 97,9% sont des entreprises individuelles, 0,7% sont des sociétés
à responsabilité limitée (SARL), 0,6% sont des SARL Unipersonnelles
(SARLU), 0,3% des Sociétés Anonymes, etc.
- 78,2% d'hommes et 21,8% de femmes sont des promoteurs
et/ou dirigeants
- 70,5% des dirigeants sont des Congolais contre 29,5%
de nationalités étrangères
- 54,4% des emplois sont générés par les UE informelles
et 45,6% par les UE formelles
- 78,3% des emplois sont créés par les UE évoluant dans le secteur
tertiaire
- 77,6% du chiffre d'affaires est réalisé par le secteur tertiaire,
14,2% par le secteur secondaire et 8,2% par le secteur primaire

CHAMBRES CONSULAIRES

CCIAM

Chambre de Commerce,
d'Industrie, d'Agriculture
et des Métiers
de Brazzaville

•

CCIAM

de Pointe-Noire

•

Chambres régionales
de Commerce, d'Industrie
et d'Agriculture

•

JCECB

Jeune Chambre
économique du Congo
Brazzaville

ORGANISATIONS PATRONALES DU SECTEUR PRIVÉ

Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo)

Fondée en 1958, Unicongo regroupe 90 % des entreprises formelles du secteur privé congolais (grandes entreprises et PME), rassemblées dans 16 fédérations. L'Union a son siège à Pointe-Noire et une antenne à Brazzaville. Sa mission est la défense des intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et institutionnels. Elle œuvre pour l'amélioration du climat des affaires et contribue au développement de l'économie congolaise ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique de développement de l'entreprise.

Conseil Supérieur du Patronat congolais (CSPC)

Union Nationale des Opérateurs Économiques du Congo (UNOC)

Créée le 30 octobre 1985, elle est le cadre de concertation pour la défense des intérêts des opérateurs économiques du Congo. Elle œuvre pour la participation active au processus du développement du pays et de l'intégration de la sous-région.

Confédération Générale du Patronat du Congo (COGEPACO)

Fondée le 17 août 1998 sur l'initiative des chefs d'entreprises des PME-PMI, elle est une Organisation Syndicale Patronale qui soutient et défend le principe de la libre entreprise de l'économie libérale.

Chambres consulaires

Membres de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Françaises, les chambres consulaires congolaises sont :

- La Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers (CCIAM) de Brazzaville, qui joue le rôle de chambre nationale
- La CCIAM de Pointe-Noire
- Les Chambres régionales de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dolisie, de Ouesso et de la Bouenza
- La jeune Chambre économique du Congo Brazzaville (JCECB)

Créée en juillet 2023, la JCECB est un patronat qui réunit des jeunes de 18 à 45 ans et qui a pour but de faire l'accompagnement en entrepreneuriat. Elle ambitionne de devenir un acteur majeur dans le soutien aux jeunes entrepreneurs locaux, à travers la formation et la sensibilisation sur les opportunités entrepreneuriales.

DISPOSITIFS D'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ

Dispositif public

L'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)

Créée par la loi n° 16-2017 du 30 mars 2017, sur les cendres du CFE, l'Agence joue le rôle de guichet unique. Elle a pour mission essentielle de faciliter et de simplifier les formalités de création d'entreprises, en permettant aux créateurs d'entreprises d'effectuer en un lieu unique, en un seul paiement et en un même document les déclarations auxquelles ils sont tenus par la réglementation.

DISPOSITIF PUBLIC

ACPCE

Agence congolaise
pour la création des
entreprises

•

CNI

Commission Nationale
des Investissements

•

API

Agence pour
la promotion des
investissements

•

ADPME

Agence de
développement
des très petites,
petites et moyennes
entreprises

•

ANA

Agence Nationale
de l'Artisanat

•

FIGA

Fonds d'impulsion,
de garantie et
d'accompagnement
des très petites, petites
et moyennes entreprises
et de l'artisanat

•

ACPE

Agence congolaise
pour l'emploi

•

FONEA

Fonds d'appui
à l'employabilité
et à l'apprentissage

Elle intervient dans la création, le transfert, l'extension, la modification et la cessation des activités commerciales. Elle compte six directions interdépartementales : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Owando et Ouesso.

La Commission Nationale des Investissements (CNI)

Organe d'exécution de la politique du Gouvernement en matière de promotion des investissements. Créée par le décret n° 2003 – 57 du 22 Avril 2003, la CNI, présidée par le ministre de l'Économie et des Finances, a pour missions d'examiner les demandes d'agrément, et d'accorder aux entreprises agréées les avantages des régimes privilégiés de la Charte des investissements (loi n° 6-2003 du 18 janvier 2003).

L'Agence pour la promotion des investissements (API)

Créée par la loi n° 19-2012 du 22 août 2012, l'Agence pour la promotion des investissements a pour mission de promouvoir les investissements dans tous les secteurs économiques, de contribuer à l'amélioration du climat des affaires et de promouvoir une image de marque du Congo à l'extérieur.

L'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises (ADPME)

Créée par la loi n° 4-2020 du 26 février 2020, l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises assure la mission d'encadrement en vue notamment de renforcer les capacités et améliorer les compétences des porteurs de projets et des dirigeants d'entreprises pour consolider, développer et pérenniser leurs activités.

L'Agence Nationale de l'Artisanat (ANA)

Créée par la loi n° 008/86 du 19 mars 1986, l'ANA a pour objectifs d'assister les artisans, d'organiser leur participation à des foires et forums et de promouvoir l'artisanat congolais. La déclaration de création des entreprises artisanales se fait à l'ANA.

Le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (FIGA)

Créé par la loi n° 23/2019 du 5 juillet 2019, transformé en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par la loi n° 31-2023 du 16 octobre 2023, le FIGA est une structure publique d'appui au développement des très petites, petites et moyennes entreprises, (TPMEA). Il a pour mission de faciliter l'accès des TPMEA aux services financiers et non financiers.

L'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE)

Créée par la loi n° 7-2019 du 9 avril 2019, l'ACPE a pour vocation :

- d'accompagner le demandeur d'emploi au plus près de ses besoins spécifiques ;
- de développer les offres de service aux employeurs, notamment les TPE et PME ;
- d'orienter les parcours professionnels des demandeurs d'emploi.

DISPOSITIF PRIVÉ

FJEC

Forum des jeunes entreprises du Congo

• YEKOLAB

Organisation à but non lucratif créée en 2014

• TSC

Total Énergies Startup Center

EMPLOI

TAUX D'ACTIVITÉ EN 2022

JEUNES DE 15 À 29 ANS

femmes 20,1%

hommes 24,3%

•

JEUNES DE 15 À 29 ANS

OCCUPANT DES

EMPLOIS INFORMELS

femmes 87,1%

hommes 87,2%

Le Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA)

Créé par la loi n° 8-2019 du 9 avril 2019, le FONEA vise l'amélioration et le renforcement des capacités des ressources humaines nationales.

Dispositif privé

Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC)

Fondé en 1989, ce Forum a pour objectif d'appuyer les initiatives individuelles et collectives, tout en contribuant à la naissance d'un tissu d'initiatives économiques et sociales reliées entre elles (réseau d'initiatives, filières économiques, organisations professionnelles, structures de solidarité entre les acteurs économiques et sociaux).

Yekolab

Créée en 2014, cette organisation à but non lucratif est l'un des plus grands incubateurs de startups en Afrique Centrale. Son intervention porte sur l'incubation de jeunes porteurs de projets pour encourager l'entrepreneuriat et accélérer la création d'entreprises innovantes, depuis la conception jusqu'à la mise en marché.

Total Énergies Startup Center (TSC)

Incubateur de projets mis en place par Total Énergies EP Congo pour soutenir les idées et projets innovants et aider à leur concrétisation. Inauguré en 2019, TSC, qui représente un hub d'accompagnement et de formation des entrepreneurs congolais, veut être un véritable levier de développement des startups.

LES MÉNAGES

Un ménage est une unité de consommation, quel que soit le nombre de personnes qui en font partie. Son rôle, dans l'économie, est central. Car il possède des facteurs de production, perçoit des revenus et achète des biens et des services. La République du Congo compte 1 479 197 ménages ordinaires avec une taille moyenne de 4,1 personnes par ménage.

Source RGPH-5

MARCHÉ DE L'EMPLOI

- Taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans en 2022
20,1% (femmes), 24,3% (hommes)
- Taux des jeunes de 15 à 29 ans occupant des emplois informels en 2022
87,1% (femmes), 87,2% (hommes)

Source Rapport de l'Enquête sur la transition vers la vie active au Congo (ETVA Congo-2022)

Économie, finances et infrastructures

DEVISE
Franc CFA (XAF)

PIB
Produit
intérieur brut

PIB NOMINAL
EN MILLIARDS DE FCFA
(est. 2024)
10 782,6

COISSANCE DU PIB RÉEL
VARIATION EN %
(est. 2024)
3,3 %

PIB/HABITANT
(est. 2022)
2 351,9 USD

INFLATION
MOYENNE ANNUELLE
(est. 2024)
+3,6 %

DETTE PUBLIQUE
EXTÉRIEURE
EN % DU PIB
(est. 2024)
30,7 %

EXPORTATION FOB
VARIATION ANNUELLE
EN %
(proj. 2024)
5,9 %

IMPORTATION FOB
VARIATION ANNUELLE
EN %
(proj. 2024)
5,8 %

IDE
EN % PIB
4,089 en 2023

Après les chocs pétrolier et sanitaire que le Congo a connus ces dix dernières années, l'économie congolaise se remet progressivement à flot, comme en témoignent sa situation macroéconomique et les perspectives à moyen terme.

MACRO-ÉCONOMIE ET FINANCES

Devise Franc CFA (XAF)
Produit intérieur brut (PIB)

- **PIB nominal** En milliards de FCFA
8 694 (est. 2022), 10 173,8 (est. 2023), 10 782,6 (est. 2024), 11 330,3 (proj. 2025), 11 820,3 (proj. 2026).

Croissance du PIB réel Variation en %
1,8 % (est. 2022), 2 % (est. 2023), 3,3 % (est. 2024), 3,8 % (proj. 2025), 3 % (proj. 2026).

Source Direction Générale de l'économie

PIB/habitant
2 351,9 USD (est. 2022)

Inflation Moyenne annuelle
+3 % (2022), +3,6 % (est. 2024), +3,6 % (proj. 2025), 3,2 % (proj. 2026).

Dettes publiques extérieures En % du PIB
43,1 % (2022), 33,3 % (2023), 30,7 % (est. 2024), 27,8 % (proj. 2025), 26,3 % (proj. 2026).

- **Exportation Fob** Variation annuelle en %
42,3 % (2022), -19,4 % (est. 2023), 5,9 % (proj. 2024); 2,8 % (proj. 2025); 2,5 % (proj. 2026).
- **Importation Fob** Variation annuelle en %
14,4 % (2022), 3,3 % (est. 2023), 5,8 % (proj. 2024), 1,1 % (proj. 2025), 4,2 % (proj. 2026).

Source Direction Générale de l'économie DGE

IDE En % PIB
4,089 en 2023.

Sources Direction Générale de l'économie,
Banque mondiale, FMI (2024)

PRODUITS EXPORTÉS

PÉTROLE BRUT
92,72 %
du volume total
des exportations
•
BOIS SCIÉ
2,20 %
•

HUILES DE PÉTROLE
OU DE MINÉRAUX
BITUMINEUX
2,17 %

PRODUITS IMPORTÉS

VIANDES ET ABATS
COMESTIBLES
9,12 %
•

POSTES
TÉLÉPHONIQUES
D'USAGERS
5,33 %
•

SUCS ET EXTRAITS
VÉGÉTAUX
3,81 %
•

LES POISSONS
3,38 %

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES À L'EXPORTATION

CHINE
ITALIE / INDE
PAYS-BAS
THAÏLANDE

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES À L'IMPORTATION

CHINE/FRANCE
BELGIQUE
DANEMARK

Principaux produits exportés

Au deuxième trimestre 2024, le pétrole brut (huiles brutes de pétrole) est le principal produit du Congo à l'exportation avec 1 039,416 milliards de FCFA, soit 92,72 % du volume total des exportations. Il est suivi de très loin du bois scié (24,636 milliards de FCFA) et des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (24,331 milliards de FCFA), représentant respectivement 2,20 % et 2,17 %.

Principaux produits importés

Parmi les principaux produits importés par le Congo au deuxième trimestre 2024, on note au premier rang les viandes et abats comestibles (54,693 milliards de FCFA) représentant 9,12 % de l'ensemble de ce flux. Les postes téléphoniques d'utilisateurs (31,983 milliards de FCFA), les sucres et extraits végétaux (22,865 milliards de FCFA) et les poissons (20,277 milliards de FCFA), représentent respectivement le deuxième (5,33 %), le troisième (3,81 %) et le quatrième (3,38 %) produit de ce flux.

Les principaux pays partenaires du Congo à l'exportation

Le premier pays partenaire du Congo à l'exportation au deuxième trimestre 2024 est la République Populaire de Chine avec 58,87 %, suivie de très loin de l'Italie (8,81 %), de l'Inde (8,50 %), des Pays-Bas (8,22 %) et de la Thaïlande (4,23 %). Cette position de la Chine s'explique principalement par le volume des exportations très élevé du pétrole brut qui s'établit à 637,876 milliards de FCFA.

Les principaux pays partenaires du Congo à l'importation

La Chine (33,81 %) est le premier pays partenaire du Congo à l'importation au deuxième trimestre 2024, suivie de la France (11,24 %), de la Belgique (5,65 %) et du Danemark (4,94 %).

Source Bulletin des statistiques du commerce extérieur – N° 29/Octobre 2024
(Institut National de la Statistique)

Réseau des établissements bancaires, d'Assureurs, de microfinance et de paiement

10 établissements de crédit

Banque postale du Congo (BPC), Banque congolaise de l'habitat (BCH), Banque commerciale internationale (BCI), BGFI Bank Congo, Banque sino-congolaise pour l'Afrique (BSCA), La Congolaise des banques (LCB), Ecobank Congo, United Bank for Africa Congo (UBA), Crédit du Congo et Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC).

39 établissements de microfinance et sociétés de transferts de fonds

COFINA, MECRECU Express Union S.A, HOPE Congo S.A, CCFO, CAPPED, MUCODEC, COMIFI, CCEC, CFM, CAIEC, CFPR/CA, FODAM, MUPROCOM (CMPC) et autres. Les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (Mucodec) sont le leader du secteur de la microfinance, qui compte une quinzaine d'opérateurs. Les Mucodec disposent de 45 agences dans le pays.

RÉSEAU ROUTIER
routes bitumées
3 200 km

PONT ROUTE-RAIL
future liaison entre
Brazzaville et Kinshasa

**CHEMIN DE FER
CONGO OCÉAN (CFCO)**

LIGNE À VOIE UNIQUE
510 km

BRETELLE FERROVIAIRE
DOLISIE-MBINDA
285 km

**RÉSEAU FLUVIAL
NAVIGABLE**
7 276 km

**RÉSEAU
INTERNATIONAL**
5 200 km

RÉSEAU INTÉRIEUR
2 076 km

8 sociétés d'assurance agréées

(Assurances et réassurances du Congo, Assurances générales du Congo, Africaine des assurances Congo, Nsia, Nsia vie, Sunu iard, Sanlam et Amc).

2 établissements de paiement

(Mobile Commerce Congo SA d'Airtel ; Mobile Money Congo de MTN)

Sources Direction générale des institutions financières nationales,
Agence de régulation des transferts de fonds

INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES DE BASE

La position géographique du Congo au cœur de l'Afrique lui confère une vocation de pays de transit, qui prend tout son sens grâce à un système de transport multimodal.

Routes

Le réseau routier congolais compte quelque 3 200 km de routes bitumées et s'articule autour d'une dorsale, formée des nationales 1 (RN1) et 2 (RN2). La RN1, longue de 550 km, relie Brazzaville, la capitale politique, à Pointe-Noire, la capitale économique qui abrite le port maritime. La RN2 (800 km) va de Brazzaville à Ouesso, chef-lieu de la Sangha, via Odziba, Gamboma, Owando et Makoua.

À partir de cet axe, des transversales permettent d'interconnecter les départements congolais. Certaines sont des routes d'intégration sous-régionale, reliant le Congo à ses voisins : Gabon, Cameroun, Angola (Cabinda) et RD Congo. Prochainement, une route reliera le Congo à la République centrafricaine, via la Likouala.

Pont route-rail

Ce futur pont route-rail fera la liaison entre Brazzaville et Kinshasa, la capitale de la RDC. Il sera construit à Maloukou, à environ 45 km de la sortie nord de Brazzaville, en raison de la navigabilité du fleuve et de sa proximité avec la ZES d'Ignyé. L'ouvrage sera réalisé dans le cadre d'un Partenariat public/privé « de type concessif », d'une durée d'environ 35 ans.

Chemin de fer Congo Océan (CFCO)

Le CFCO est composé de la ligne à voie unique, de quelque 510 km, qui relie Pointe-Noire à Brazzaville, et de la bretelle ferroviaire Dolisie-Mbinda, longue de 285 km, initialement destinée à évacuer le manganèse du Gabon vers Pointe-Noire.

Voies et ports fluviaux

Le réseau fluvial navigable congolais est de 7 276 km réparti entre 5 200 km pour le réseau international et 2 076 km pour le réseau intérieur. Le Congo partage des cours d'eau avec ses voisins : le fleuve Congo avec la République Démocratique du Congo, l'Oubangui avec la Centrafrique et la Sangha avec le Cameroun. Ceux du réseau intérieur sont la Léfini, la Likouala Mossaka, la Likouala-aux-herbes, l'Alima, le Kouyou, l'Ibenga et la Motaba.

LE PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE

QUATRE SITES À BRAZZAVILLE

Yoro
gare à passagers
port public
le Beac

•
DOUZE

PORTS SECONDAIRES ET POINTS D'AMARRAGE

PORT MARITIME PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE PAPN

AÉROPORTS 3 internationaux 8 secondaires

INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

2 centrales
en thermique gaz

•
4 centrales
en hydroélectricité

•
4 centrales
+ 1 parc à centrales
en thermique diesel

Le Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS)

Principal port fluvial du Congo. Ce port comprend :

4 sites à Brazzaville

(Yoro, Gare à passagers, le port public et le Beach). Le port public est concédé aux Terminaux du bassin du Congo (TBC) qui assurent les opérations de manutention et d'acconage.

12 ports secondaires et points d'amarrage

Bétou, Boyélé, Dongou, Mossaka, Impfondo, Ngombé, Ouesso, Makotipoko, Makoua, Liranga, Etoumbi et Bas-Kouilou. Le port fluvial de Brazzaville est, par ailleurs, le principal poste-frontière entre le Congo et la RD Congo, via Kinshasa.

Le port autonome d'Oyo (PAO)

Situé sur l'Alima (Cuvette), le port autonome d'Oyo est chargé d'administrer, d'exploiter et de gérer les ports d'Oyo, de Boundji et de Lékéty. Il a été concédé à Codexo Oyo Group qui a créé une filiale dénommée les Terminaux Portuaires d'Oyo (TPO).

Port maritime

Port autonome de Pointe-Noire (PAPN)

Situé au bord de l'océan Atlantique, le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) est un port en eau profonde. C'est la première plateforme du trafic de transbordement vers les pays d'Afrique centrale. Le terminal à conteneurs a été concédé au groupe français AGL.

Aéroports

Le Congo compte 11 aéroports :

3 internationaux

Maya-Maya (Brazzaville), Agostinho Neto (Pointe-Noire) et Ollombo (Nkéni-Alima). Leur gestion a été confiée à la société Aerco (partenariat entre EGIS, l'État congolais et African Infrastructure Investment Managers) ;

8 secondaires

Impfondo (Likouala), Ouesso (Sangha), Ewo (Cuvette-Ouest), Owando (Cuvette), Djambala (Plateaux), Sibiti (Lékoumou), Dolisie (Niari), Nkayi (Bouenza).

Infrastructures énergétiques

Le mix énergétique comprend actuellement trois sources de production de l'électricité pour une capacité installée de plus de 808,6 MW :

Thermique gaz • deux centrales

La centrale électrique du Congo (470MW) et la centrale électrique de Djeno 50 MW (25 MW à l'arrêt) ;

INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

1^{ER} ÉCHELON
663 STRUCTURES

•
2^E ÉCHELON
31 hôpitaux de base
2 hôpitaux régionaux
Pointe-Noire et Dolisie
Clinique médico-chirurgicale
Océan de Pointe-Noire
10 infirmeries

•
3^E ÉCHELON
10 hôpitaux généraux (HG)
soins et services de santé
du niveau tertiaire

Hydroélectricité • quatre centrales

La centrale de Moukougoulou (74 MW), la centrale d'Imboulou (120 MW), la centrale de Djoué (15 MW, à l'arrêt) et la centrale de Liouesso (19,92 MW);

Thermique diesel

La centrale de Brazzaville (32,5 MW), la centrale d'Oyo (5,4 MW), la centrale d'Owando (2,5 MW), la centrale hybride (solaire – thermique d'Impfondo 3,4 MW) et le parc à centrales isolées d'environ (16 MW).

Source Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

Le projet de construction du barrage de Sounda, avec une production attendue de 600 à 800 mégawatts.

Infrastructures de santé

Le système de dispensation des soins et services de santé congolais est assuré par les secteurs public et privé. Le système public de dispensation des soins est structuré en trois échelons dont les deux premiers constituent le district sanitaire. Le troisième échelon représente le deuxième niveau de recours.

Premier échelon

Le Congo compte environ 663 structures de santé de 1^{er} échelon (centre de santé intégré et poste de santé).

Deuxième échelon

Le deuxième échelon du système des soins et services de santé congolais est constitué de 31 hôpitaux de district, appelés communément au Congo, « Hôpitaux de Base » ou « Hôpitaux de Référence ». Le 2^e échelon comprend aussi les deux hôpitaux régionaux de Pointe-Noire et de Dolisie, la Clinique médico-chirurgicale Océan de Pointe-Noire et 10 infirmeries.

Troisième échelon

Le troisième échelon est le second niveau de référence du système de soins et services de santé. Il est représenté par les 10 hôpitaux généraux (HG) dont la fonction principale est d'offrir des soins et services de santé du niveau tertiaire : le CHU, l'Hôpital central des armées Pierre Mobengo, l'HG Mère-Enfant Blanche GOMES et l'HG de Djiri à Brazzaville ; l'HG Adolphe Sicé, l'HG de Loandjili et l'HG de Patra (Ngoyo) à Pointe-Noire ; l'HG de Dolisie dans le Niari, l'HG 31 juillet d'Owando et l'HG Edith Lucie Bongo Odimba d'Oyo dans le département de la Cuvette.

En plus des hôpitaux généraux, le troisième échelon est constitué des établissements spécialisés d'appui au traitement et au diagnostic. Il s'agit, pour le traitement, du Centre National de Référence de la Drépanocytose (CNRD) Antoinette Sassou-N'guessou, des deux Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) contre le VIH/Sida et de deux Centres antituberculeux (CAT). On compte également le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et des Produits de Santé (CAMEPS) et le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP).

Source Plan du développement sanitaire du Congo 2023-2026 version officielle

NOMBRE D'HABITANTS
PAR MÉDECIN
11 217
•
PAR INFIRMIER
1 276
TAUX
D'UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ
25,78 %
•
DES ACCOUCHEMENTS EFFECTUÉS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES
92,90 %
•
DE CÉSARIENNE
3,50 %
•
NOMBRE DE DÉCÈS NÉONATAL
27,2 décès pour 1000 NV
•
DES CSI DISPOSANT D'UN CENTRE FIXE DE VACCINATION
80 %
•
DE COUVERTURE NATIONALE EN POSTE DE TRANSFUSION SANGUINE
45 %
•
DE PRÉVALENCE DU VIH
15 à 49 ans 3,8 % 15 à 24 ans 2 %
•
DE MORTALITÉ DUE AU PALUDISME
7,5 %

Repères

- nombre d'habitants par médecin : 11 217
- nombre d'habitants par infirmier : 1 276
- taux d'utilisation des services de santé 25,78 %
- taux des accouchements effectués dans les formations sanitaires : 92,90 %
- taux de césarienne : 3,50 %
- nombre de décès néonatal : 27,2 décès pour 1000 NV
- taux des CSI disposant d'un centre fixe de vaccination : 80 %
- taux de couverture nationale en poste de transfusion sanguine : 45 %
- taux de prévalence du VIH : 15 à 49 ans 3,8 %, 15 à 24 ans 2 %
- taux de mortalité due au paludisme : 7,5 %

Source répertoire des indicateurs de performances de santé du Congo en 2023

Infrastructures postales

La Société des Postes et de l'Épargne du Congo (SOPECO) est l'opérateur du réseau postal étatique. Quinze opérateurs postaux privés sont officiellement autorisés à exercer en République du Congo. Ces opérateurs ont constitué un réseau de 56 agences (ou points de présence) réparties dans 9 départements. Les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire constituent principalement les points de départ et d'arrivée de tous les opérateurs postaux privés.

Infrastructures de télécommunication

La stratégie de développement de l'économie numérique dépend en grande partie du déploiement des infrastructures de télécommunication sur l'ensemble du territoire congolais. Elle s'articule autour des infrastructures existantes des opérateurs de télécommunication, du backbone national (ou dorsale) en fibre optique et de l'interconnexion de cette dorsale à l'international (y compris les pays frontaliers).

Les infrastructures sont constituées de :

Câble sous-marin WACS

Il est la principale sortie sous-marine en fibre optique du trafic international en République du Congo.

Station d'atterrissage de Matombi

C'est à Matombi, situé à 15 km de Pointe-Noire, qu'a été installé le point d'atterrissage du câble WACS.

Backbone en fibre optique

Le backbone (ou dorsale) en fibre optique relie Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Oyo à Ouesso. Des embranchements ou bretelles étendent ce backbone à d'autres départements, dont les axes Ngo – Djambala, Loudima – Sibiti et Oyo – Boundji.

La société Énergie Électrique du Congo (E²C), ex-SNE (Société Nationale d'Electricité), dispose également d'un backbone en fibre optique qui s'étend de Pointe-Noire à Brazzaville, et de Brazzaville à Owando.



POINTE-NOIRE

QUATRE REMORQUEURS, LE MÉTHANIER
STOCQUEUR (EXCALIBUR) ET L'UNITÉ FLOTTANTE
DE LIQUÉFACTION (TANGO FLNG), ENI GONGO



POKOLA (SANGHA)
PLANTS DE CACAOYER



INFRASTRUCTURES POSTALES

SOPECO
Société des Postes et
de l'Épargne du Congo

OPÉRATEURS
POSTAUX PRIVÉS
réseau de 56 agences
réparties dans
9 départements

INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMMUNICATION CONSTITUÉES DE

câble sous-marin WACS

•
station d'atterrage
de Matombi

•
backbone
en fibre optique

•
boucles urbaines
et métropolitaines
en fibre optique

•
liaisons transfrontalières
en faisceau hertzien (FH)

•
liaisons transfrontalières
en fibre optique

•
Réseaux satellitaires

•
Data Centers

•
Point d'échange Internet

DÉPLOIEMENT 5G
novembre 2024

Boucles urbaines et métropolitaines en fibre optique

Des boucles urbaines en fibre optique ont été construites, principalement à Pointe-Noire et Brazzaville, par les opérateurs privés (MTN et Airtel), ainsi que l'opérateur national (Congo Télécom). Énergie Électrique du Congo (E²C) a, elle aussi, construit des boucles urbaines en fibre optique à Brazzaville et Pointe-Noire. Elles sont reliées par son propre backbone.

Liaisons transfrontalières en faisceau hertzien (FH)

Avant l'arrivée de la fibre optique au Congo, il existait des liaisons transfrontalières en FH qui sont toujours opérationnelles avec la RDC, l'Angola et le Gabon.

Liaisons transfrontalières en fibre optique

Il existe une liaison en fibre optique fluviale de 8 km entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Le Congo est également raccordé au Gabon depuis 2017 dans le cadre du projet CAB (Central Africa Backbone). Les travaux de construction qui permettront le raccordement entre le Congo et le Cameroun dans le cadre du projet CAB sont en cours de réalisation. Il est également prévu la construction d'un lien d'interconnexion en fibre optique avec la République Centrafricaine.

Réseaux satellitaires

Avant la fibre optique, le déploiement des infrastructures de télécommunication en République du Congo a été possible grâce aux stations terriennes satellitaires (VSAT). Ces stations sont encore utilisées, notamment dans certaines entreprises, comme infrastructures de redondance en cas de rupture de la liaison par fibre optique.

Data Centers

Brazzaville abrite trois Data Centers qui appartiennent, respectivement, à l'ARPCÉ, au ministère des finances et à MTN Congo ; ce dernier étant ouvert au public. Il en existe un à Pointe-Noire, également ouvert au public, qui est détenu par la société OFIS. Soit un total de quatre Data Centers au Congo. Celui de l'ARPCÉ abrite, entre autres, le CGIX (Point d'échange Internet du Congo).

Point d'échange Internet

Le Peering (appairage) est un accord entre deux ou plusieurs FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) au sein d'une aire géographique commune, qui décident d'interconnecter leurs réseaux IP (Internet Protocol), afin d'échanger gratuitement du trafic entre les clients de chaque FAI. Cette interconnexion s'effectue au niveau d'une plateforme appelée Point d'échange Internet ou Internet Exchange Point (IXP). L'IXP du Congo, CGIX en abrégé, a été mis en service en 2013. (Voir indicateurs des télécoms dans le chapitre 10). Source livre blanc des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, ARPCÉ CONGO 2021

En novembre 2024, le déploiement de la 5G a été officiellement lancé. Cette nouvelle technologie représente un potentiel immense en ce sens qu'elle va contribuer à réduire considérablement la fracture numérique et à faire progresser les objectifs du développement durable.

ZES
**ZONES ÉCONOMIQUES
SPÉCIALES**

ZES DE OUESSO
dans la Sangha
3796 km²

•
ZES D'OYO/OLLOMBO
à cheval sur la Cuvette
et la Nkény-Alima
7 603 km²

•
ZES D'IGNIÉ
223,81 km²

•
ZES DE POINTE-NOIRE
2 emprises:
A → 27,9 km²
à cheval sur Pointe-Noire
et le Kouilou
•
B → 2,4 km²
à Kotifouta, dans le district
de Tchiamba-Nzassi

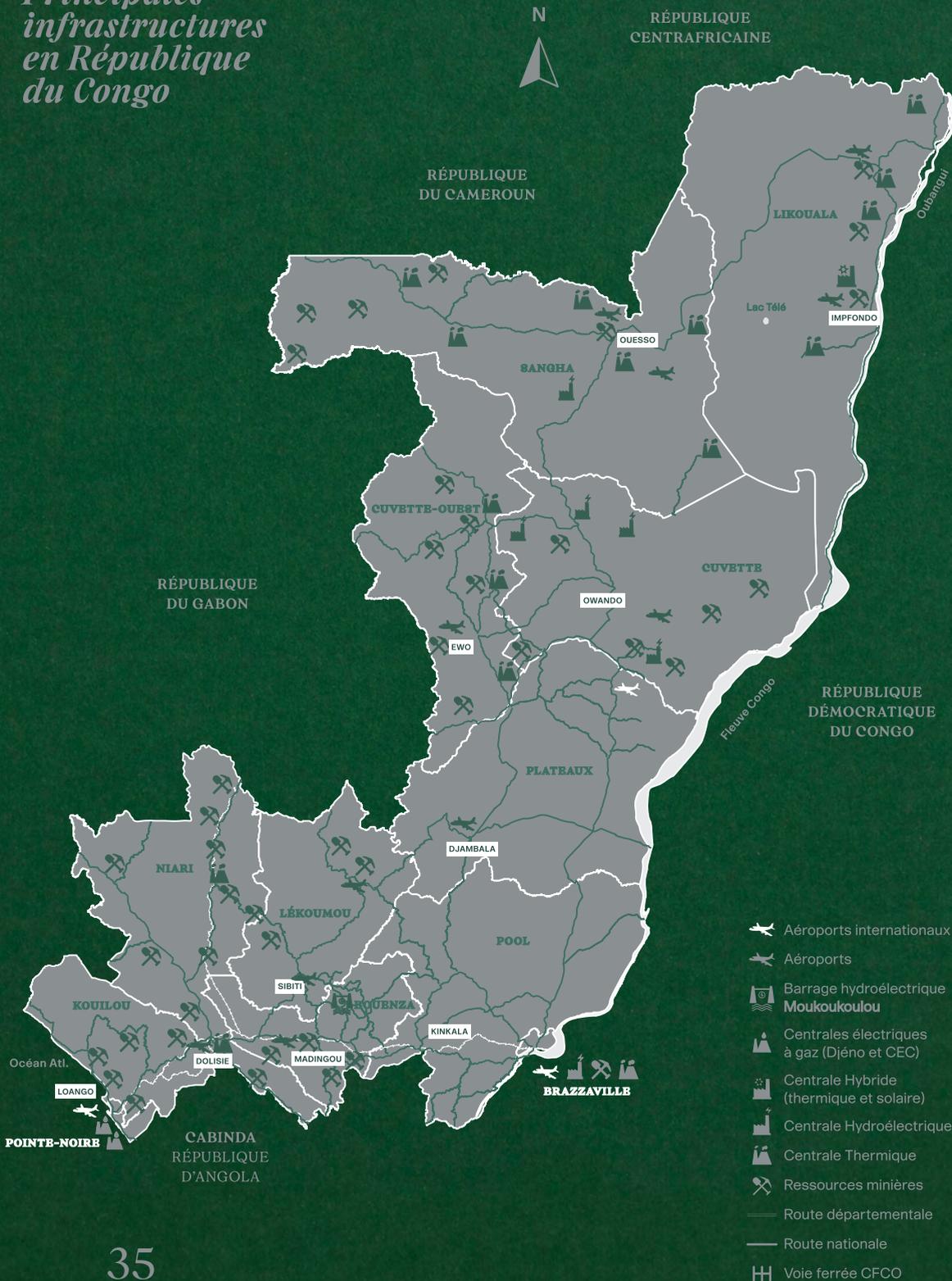
Zones économiques spéciales (ZES)

Dédiées à l'exportation et spécialisées chacune dans la transformation de productions locales, les 4 ZES congolaises bénéficient de régimes (juridique, douanier et fiscal) spécifiques.

Ce sont :

- la ZES de Ouesso (3796 km²) dans la Sangha ;
- la ZES d'Oyo/Ollombo (7 603 km²) à cheval sur la Cuvette et la Nkény-Alima ;
- la ZES d'Ignié (223,81 km²) dans le district éponyme ;
- la ZES de Pointe-Noire, divisée en deux emprises :
 - emprise A (27,9 km²) à cheval sur Pointe-Noire et le Kouilou ;
 - emprise B (2,4 km²) à Kotifouta, dans le district de Tchiamba-Nzassi.

Principales infrastructures en République du Congo



- Aéroports internationaux
- Aéroports
- Barrage hydroélectrique
Moukoko-Koulo
- Centrales électriques à gaz (Djéno et CEC)
- Centrale Hybride (thermique et solaire)
- Centrale Hydroélectrique
- Centrale Thermique
- Ressources minières
- Route départementale
- Route nationale
- Voie ferrée CFCO

Coopération multilatérale

CONGO

ÉLU MEMBRE NON PERMANENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU de 1986 à 1987 et de 2006 à 2007

SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU CONGO

20 agences

Fonds

Programmes

Entités résidentes et non résidentes.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES RÉALISATION DE PROJETS AU CONGO

Autonomisation des jeunes dans l'amélioration des infrastructures et la résistance des bâtiments aux inondations

Intégration de la jeunesse au développement national

Programme de cantines scolaires à travers le Mc Govern Dole

Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation (PASSE)

Lutte contre la malnutrition en République du Congo

Projet d'appui à la relance de vaccination de routine

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le système des Nations Unies (SNU) en République du Congo est dirigé par une équipe dont le leadership est basé sur la responsabilité mutuelle des résultats du SNU dans le pays.

Dans le cadre de l'admission des pays en tant que membres par une décision de l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité, le Congo a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU de 1986 à 1987 et de 2006 à 2007.

Actuellement, le système des Nations Unies au Congo est formé de 20 agences, fonds, programmes et entités résidents et non-résidents, entre autres FAO, ONUSIDA, PNUD, UNDSS, UNESCO, UNFPA, HCR, CINU, UNICEF, PAM et OMS.

L'Organisation des Nations Unies assiste le Congo dans la réalisation de plusieurs projets parmi lesquels :

- **Autonomisation des jeunes dans l'amélioration des infrastructures et la résistance des bâtiments aux inondations**, avec pour objectif de donner aux jeunes les moyens de renforcer les mécanismes visant à réduire la vulnérabilité aux risques et à accroître les capacités d'adaptation des communautés pour répondre aux impacts des inondations, y compris d'autres variations liées au changement climatique à Brazzaville, Pointe-Noire et Likouala ;
- **Projet d'appui à l'intégration de la jeunesse au développement national** : YouthConnekt Congo, en vue de renforcer le cadre d'interventions et d'initiatives en faveur de l'engagement des jeunes dans les efforts de développement socio-économique du Congo ;
- **Programme de cantines scolaires à travers le Mc Govern Dole**, visant à soutenir l'éducation, le développement de l'enfant et la sécurité alimentaire par l'alimentation scolaire et les activités connexes ;
- **Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation (PASSE)**, pour améliorer l'accès, l'équité, la qualité et la gouvernance du système éducatif ;
- **Lutte contre la malnutrition en République du Congo**, visant à réduire le fardeau de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de 6 à 59 mois dans 4 départements prioritaires ;
- **Projet d'appui à la relance de vaccination de routine**, en vue d'améliorer les capacités du Programme Elargi de Vaccination du Congo.

OUA
**ORGANISATION
DE L'UNITÉ AFRICAINE**
1963-1999
Présidée par le Congo
de 1986 à 1987

UA
UNION AFRICAINE
fondée en 2002
Présidée par le Congo
de 2006 à 2007

APPO
**ORGANISATION
AFRICAIN
DES PRODUCTEURS
DE PÉTROLE**
création
27 janvier 1987
•
15 membres
•
SIÈGE
Brazzaville depuis 2020

FMI
**FONDS MONÉTAIRE
INTERNATIONAL**
Le Congo rejoint le FMI
le 10 juillet 1963

UNION EUROPÉENNE
partenaire
technique et financier
de la République du Congo

UNION AFRICAINE

L'Union africaine (UA) est une organisation continentale à laquelle ont adhéré les 55 États membres représentant l'ensemble des pays du continent africain. Elle a été officiellement fondée en 2002 pour prendre le relais de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, 1963-1999). Le Congo a assuré la présidence de l'Organisation de l'Unité Africaine de 1986 à 1987 et celle de l'Union Africaine de 2006 à 2007.

ORGANISATION AFRICAINE DES PRODUCTEURS DE PÉTROLE

L'Organisation Africaine des Producteurs de Pétrole (APPO), anciennement Association Africaine des Producteurs de Pétrole (APPA), a été créée le 27 janvier 1987 à Lagos (République Fédérale du Nigeria), pour servir de plate-forme pour la coopération et l'harmonisation des efforts, la collaboration, le partage des connaissances et de l'expertise entre les pays producteurs de pétrole africains.

Le nombre de membres de l'APPO est passé de huit en 1987 à quinze (Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Tchad, Congo, RD Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée équatoriale, Gabon, Libye, Niger, Nigeria et Afrique du Sud). La République du Congo (Brazzaville) abrite le siège de l'Organisation africaine des pays producteurs de pétrole (APPO) depuis 2020.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Le Congo a rejoint le FMI le 10 juillet 1963.

Le 21 janvier 2022, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant de 455 millions de dollars américains, en vue d'aider le pays à préserver sa stabilité macro-économique et à favoriser la reprise économique dans le contexte des conséquences de la pandémie de Covid-19, notamment en catalysant le soutien financier d'autres donateurs officiels.

Le 24 juin 2022, la première revue a été conclue, avec satisfaction, permettant ainsi au FMI de décaisser environ 87 millions de dollars, à l'Agence française de développement (AFD) de débloquer 30 millions d'euros et à la Banque mondiale de décaisser 33 milliards de FCFA.

Le 6 février 2023, approbation de la deuxième revue, donnant lieu à un décaissement d'environ 87 millions de dollars. La troisième revue conclue favorablement le 19 juillet 2023 est accompagnée d'un décaissement d'environ 43 millions de dollars. Le même montant est décaissé à la suite de la conclusion de la quatrième et de la cinquième revue, respectivement le 20 décembre 2023 et le 10 juillet 2024.

La sixième revue est en cours, avec de bonnes perspectives.

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE

- lutter contre la pauvreté
-
- promouvoir les Droits de l'Homme
-
- renforcer les capacités des TPE et PME
-
- protéger les personnes vulnérables
-
- préserver les ressources naturelles

FED

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
financé par les États membres et le Budget propre à l'Union européenne

AFD

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
partenaire majeur du Congo depuis 1960
intervient dans 3 secteurs

INFRASTRUCTURES
eau, énergie, transport
assainissement

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
santé, protection sociale,
formation professionnelle
et enseignement supérieur

DÉVELOPPEMENT DURABLE
forêt, environnement,
agriculture

*COOPÉRATION
MULTILATÉRALE*

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne est l'un des principaux partenaires techniques et financiers de la République du Congo. Avec des dizaines de projets répartis sur l'ensemble du territoire congolais, la Délégation de l'Union européenne s'emploie à lutter contre la pauvreté, promouvoir les Droits de l'Homme, renforcer les capacités des TPE et PME, protéger les personnes vulnérables et préserver les ressources naturelles.

Deux principaux instruments financiers sont au service des programmes de coopération : le Fonds Européen de Développement (FED), financé par les États membres et le Budget propre à l'Union européenne.

L'Union européenne assiste le Congo dans la réalisation de plusieurs projets, parmi lesquels :

- la transformation numérique en République du Congo ;
- l'appui à la professionnalisation de la police congolaise et la mise en place de commissariats « modèles » ;
- le développement local : des villes résilientes ;
- l'amélioration de l'attractivité et des conditions de vie dans les villes d'Owando et de Nkayi ;
- l'appui au PAPN (Port autonome de Pointe-Noire) dans l'amélioration des procédures portuaires et de gestion environnementale, et l'extension du port de pêche (construction de quais) ;
- la relance de l'activité économique du Port fluvial grâce à l'installation de nouvelles grues.

Source site officiel de l'UE

FRANCE/AFD

L'Agence française de développement, partenaire majeur du Congo depuis 1960, accompagne la mise en œuvre de ses projets stratégiques, en intervenant principalement dans les trois secteurs suivants :

- les infrastructures (eau, énergie, transport, assainissement) ;
- le développement humain (santé, protection sociale, formation professionnelle et enseignement supérieur) ;
- le développement durable (forêt, environnement, agriculture).

Les actions de l'AFD en 2023 au Congo ont été caractérisées par l'accélération de la mise en œuvre des vastes projets de développement urbain visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Il y a eu des interventions ciblées sur l'assainissement et la gestion des déchets à Brazzaville, Pointe-Noire, mais aussi à Nkayi et à Owando ainsi que le début des travaux de confortement de la route de la corniche de Brazzaville. L'année 2023 a aussi été marquée par la clôture de deux importants programmes d'action sociale : la construction et l'équipement de l'Institut national des travailleurs sociaux (INTS) qui a déjà formé environ 600 travailleurs sociaux et le projet Lisungui ayant permis d'accompagner 50 000 personnes en situation de grande vulnérabilité.

**AUTRES PARTENAIRES
MULTILATÉRAUX**
BANQUE MONDIALE
FINANCEMENT DES
PROJETS AU CONGO POUR
•
le renforcement
du capital humain
•
l'amélioration
de la gouvernance
•
la diversification
de l'économie

L'AFD appuie les programmes d'investissements prioritaires de deux opérateurs de services publics dans le but de contribuer à l'expansion et à la fiabilisation des réseaux d'eaux et d'électricité, d'une part, et à l'accroissement de leurs performances techniques et économiques (limiter les pertes sur les réseaux et moderniser le service clientèle), d'autre part.

L'AFD soutient le PAPN pour accroître les capacités d'importation et d'exportation du pays par la construction des nouveaux quais commerciaux ainsi que d'une darse.

Source site officiel AFD

AUTRES PARTENAIRES MULTILATÉRAUX

Banque mondiale

La Banque mondiale finance des projets au Congo, qui concernent notamment le renforcement du capital humain, l'amélioration de la gouvernance et la diversification de l'économie.

La Banque mondiale appuie le Congo à travers des projets dans les domaines ci-après :

Développement Humain

- Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productrice des Jeunes ;
- Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 en République du Congo (PRUC) ;
- Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies (REDISSE IV) ;
- Projet de Renforcement du Système de Santé – Kobikisa.

Développement Durable

- Programme de Réduction des Émissions Sangha-Likouala (PRE-SL) ;
- Projet DGM – Appui aux peuples autochtones et communautés locales pour la gestion durable des ressources ;
- Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC) ;
- Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo).

Croissance Équitable, Finance et Institutions

- Accélérer les réformes institutionnelles de la gouvernance pour des services durables (AGIR) ;
- Appui des Politiques de Développement pour la Gestion Budgétaire et la Croissance Inclusive.

Infrastructures

- Projet d'Accélération du Développement Numérique (PATN) ;
- Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

Source revue de la performance du portefeuille des projets financés par la Banque mondiale au Congo, 2024

BAD
BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT
début des opérations
au Congo
1972

OPEP
ORGANISATION
DES PAYS EXPORTATEURS
DE PÉTROLE
intégration du Congo à
l'organisation en juin 2018

Banque africaine de développement (BAD)

La Banque a commencé ses opérations au Congo en 1972. Depuis cette première intervention, la Banque a approuvé plusieurs opérations, d'une valeur totale de 1082,5 millions USD. Le portefeuille actif de la Banque au Congo comprend 11 opérations pour un montant total de 420 millions USD dont le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles (PRODIVAC) de 90 millions USD, le Projet de Construction de la route Ketta-Djoum de 132 millions USD et le Projet central africa backbone (CAB) de 56,4 millions USD. Ces projets ont contribué à la construction des routes qui relient désormais le Congo au Cameroun, ainsi que 32 km de route bitumée sur le corridor Congo-Gabon avec la construction d'un pont de 385 mètres sur le fleuve Niari. Le projet CAB, en plus de la construction d'un data center à Brazzaville, a permis la pose de plus de 312 km de réseau à fibre optique connectant le Congo au Cameroun et à la RCA. Un appui budgétaire de 100 millions USD a été approuvé et décaissé en 2023, grâce à une opération d'échange d'exposition de risque avec la Banque asiatique de développement.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) est une organisation intergouvernementale de pays visant à négocier avec les sociétés pétrolières tout ce qui touche à la production de pétrole, son prix et les futurs droits de concession. Le Congo intègre l'organisation en juin 2018.

Environnement des affaires

SA

SOCIÉTÉ ANONYME
régie par les articles
385 à 853

•

SARL

**SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE**
régie par les articles
309 à 384

•

SNC

**SOCIÉTÉ EN NOM
COLLECTIF**
régie par les articles
270 à 292

•

SP

**SOCIÉTÉ EN
PARTICIPATION**
régie par les articles
854 à 863

•

SCS

**SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE SIMPLE**
régie par les articles
293 à 308

FORMES JURIDIQUES DES ENTREPRISES

Les formes juridiques des sociétés en République du Congo respectent les prescrits de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Société anonyme (SA)

Elle est régie par les articles allant de 385 à 853 de l'Acte uniforme relatif au droit de société et groupement d'intérêts économiques. Cette forme de société est créée par une ou plusieurs personnes, appelées actionnaires, qui détiennent un droit représenté par une action. Lorsqu'elle est créée par une seule personne, elle porte le nom de SAU. Les actionnaires ne sont pas obligés d'avoir le statut de commerçant. Le capital social minimum est fixé à 10 000 000 FCFA. La responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leurs apports.

Société à responsabilité limitée (SARL)

Elle est régie par les articles allant de 309 à 384 de l'acte uniforme relatif au droit de sociétés. Cette forme de société est créée par une ou plusieurs personnes appelées associés. Les associés sont responsables des dettes sociales à la hauteur de leurs apports au capital social. Lorsqu'elle est créée par une seule personne, elle porte le nom de SARLU. Les associés ne sont pas obligés d'avoir le statut de commerçant.

Société en nom collectif (SNC)

Elle est régie par les articles allant de 270 jusqu'à 292 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés. La société en nom collectif est une forme de société dans laquelle tous les associés ont la qualité de commerçant, et sont tenus solidairement des dettes de la société. Elle fait partie de la catégorie des sociétés à risque illimité.

Société en participation (SP)

Elle est régie par les articles allant de 854 à 863 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés. C'est une forme de société dans laquelle les associés décident de ne pas procéder à son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier. Elle n'a donc pas la personnalité morale. Et elle n'est pas soumise à publicité. Son existence peut être prouvée par tout moyen.

Société en commandite simple (SCS)

Elle est régie par les articles allant de 293 à 308 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés. C'est une forme de société dans laquelle coexistent deux types d'associés. Les premiers sont les associés commandités. Ils sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales. Les deuxièmes sont les associés commanditaires. Ils ne sont responsables des dettes sociales qu'à la limite de leurs apports.

SOCIÉTÉ DE FAIT
régie par les articles
864 à 868

•
SAS
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE**
régie par l'article
853
alinéa 1 à 23

•
GIE
**GROUPEMENT
D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE**
régie par les articles
869 à 885

**LÉGISLATION
DROIT D'ACQUISITION
DE TERRES**

Constitution de 2015
article 23
•
loi n° 21-2018
13 juin 2018
articles 17 et 18

**PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE
EN AFRIQUE**

ACCORD DE BANGUI
2 mars 1977
révisé le 24 février 1999
loi nationale pour
les 17 États membres

•
ORGANISATION
AFRICAINNE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE
siège situé à Yaoundé
au Cameroun

*ENVIRONNEMENT
DES AFFAIRES*

Société de fait

Elle est régie par les articles 864 à 868 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés.

C'est une forme de société dans laquelle deux ou plusieurs, personnes physiques ou morales, se comportent comme des associés sans avoir constitué entre elles l'une des sociétés reconnues par le droit de l'OHADA.

Société par actions simplifiée (SAS)

Elle est régie par l'article 853 (alinéas 1 à 23). C'est une forme de société constituée par un ou plusieurs associés et dont les statuts prévoient librement l'organisation.

Groupeement d'intérêt économique (GIE)

Il est régi par les articles 869 à 885 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés.

Cette forme peut être créée par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales.

LÉGISLATION

Principaux textes de loi (foncier, droit de propriété, etc.)

Le droit d'acquisition de terres repose sur deux piliers : l'article 23 de la Constitution de 2015 et la loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 (articles 17 et 18).

Selon l'article 23 de la Constitution, « Les droits de propriété et de succession sont garantis. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité, dans les conditions prévues par la loi ».

Aux termes de l'article 17 de la loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, « La propriété foncière est le droit de jouir et de disposer des espaces de terres ou de terrains, de la manière la plus absolue, pourvu qu'il n'en soit pas fait un usage prohibé par les lois et règlements ».

En son article 18, la loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains stipule que « Le droit de propriété foncière est reconnu aux personnes physiques et morales de droit privé. Ce droit porte exclusivement sur le sol. La propriété foncière des personnes physiques et morales est garantie par l'État ».

La propriété intellectuelle

L'accord de Bangui adopté le 02 mars 1977, révisé le 24 février 1999, régit la Propriété Intellectuelle en Afrique. Il sert de loi nationale pour chacun des dix-sept États membres.

Le Congo est un État membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, dont le siège est situé à Yaoundé au Cameroun.

**ANTENNE NATIONALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE**
Ministère
du développement
industriel et de la promotion
du secteur privé

**BUREAU CONGOLAIS
DU DROIT D'AUTEUR**

MINISTÈRE
Industrie culturelle
Touristique
Artistique
loisirs

EMPLOI
réglementé par le Code
du travail qui émane
de la loi du 15 mars 1975
modifiée le 6 mars 1996

CNSS
**CAISSE NATIONALE
DE SÉCURITÉ SOCIALE**
COTISATIONS SOCIALES
EMPLOYÉS ET EMPLOYEURS

loi n° 004/86
du 25 février 1986

employeur 20,28 %
salarié 4 %

**CONTRATS
DE TRAVAIL**

CDD
contrat à durée
déterminée
durée max. 2 ans

•
CDI
contrat à durée
indéterminée

Au niveau national, les institutions en charge de la promotion sont entre autres :

- l'Antenne Nationale de la Propriété Industrielle (Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé). Sa principale mission est d'offrir les services en rapport avec la propriété industrielle.
- le Bureau Congolais du Droit d'Auteur (Ministère de l'Industrie culturelle, Touristique, Artistique et des loisirs). Il est l'organisme de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, en charge de collecter et reverser les redevances au titre de l'exploitation des œuvres.

FISCALITÉ

Si le système fiscal est de type déclaratif, l'administration fiscale se réserve toutefois le droit de contrôle. Le code général des impôts, en deux tomes, est disponible sur le site du Ministère en charge des finances.

www.finances.gouv.cg

Voici, en illustration, quelques impôts et taxes :

- Impôts sur les sociétés (IS)
30 % pour le bénéfice imposable ;
- Taxe spéciale sur les sociétés (TSS) (Impôt minimum forfaitaire)
1% du CA et au moins 1 million de FCFA en cas de résultat fiscal déficitaire ou d'IS inférieur à la TSS ;
- Taxe spéciale sur les plus-values
30 % du montant de la plus-value imposable ;
- Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)
20 % taux normal, s'applique aux actionnaires par retenue à la source ;
- Impôt sur la propriété ;
- Taxe sur la valeur ajoutée
18 % taux normal, 5 % taux réduit pour une catégorie de biens de consommation courante. Les exportations en sont exonérées.

DROIT DU TRAVAIL

En République du Congo, l'emploi est réglementé par le Code du travail qui émane de la loi du 15 mars 1975 modifiée le 6 mars 1996. Ce texte est mis à jour par les lois n° 22-88 du 17 septembre 1988 et n° 6-96 du 6 mars 1996.

Employés et employeurs paient une cotisation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) instituée par la loi n° 004/86 du 25 février 1986.

Les cotisations sociales s'élèvent à 24,28 % (20,28 % à la charge de l'employeur et 4 % à la charge du salarié). Elles couvrent trois régimes qui servent de prestations aux travailleurs et à leurs ayants droit.

Contrats de travail

Il existe deux types de contrat de travail : le contrat à durée déterminée et le contrat à durée indéterminée. Le contrat à durée déterminée (CDD) ne peut excéder deux ans. Si le contrat arrive à son terme et qu'il est toujours exécuté par la volonté, même tacite, des parties, cette prolongation lui confère le caractère de contrat à durée indéterminée.

env. 10 banques

•
39 établissements
de microfinance et
de transfert de fonds

•
8 sociétés d'assurance

•
2 établissements
de paiement

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) peut toujours cesser par la volonté de l'une des deux parties. Cette résiliation est subordonnée à un préavis donné par la partie qui prend l'initiative de la rupture.

ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Système bancaire et financier congolais

Le secteur financier (banques, microfinance et assurances) est largement représenté dans les deux départements les plus importants démographiquement : Brazzaville et Pointe-Noire. Il comprend une dizaine de banques, trente-neuf établissements de microfinance et de transfert de fonds, huit sociétés d'assurance et deux établissements de paiement.

Le volume des crédits octroyés par le système bancaire et financier, au 30 avril 2024, selon la BEAC, se présente comme suit :

- les crédits à l'État
Ils s'élèvent à 30,4 milliards au 30 avril 2024, en hausse de 37,8 % sur une année, pour répondre aux besoins de trésorerie de l'État ;
- les crédits aux entreprises publiques
Ils se sont établis à 156,4 milliards à fin avril 2024, contre 132,2 milliards en avril 2023, soit une augmentation de 18,3 % en rythme annuel ;
- les crédits au secteur privé
Ils se sont accrus de 23,5 %, pour s'établir à 1309,5 milliards.

Cette évolution est soutenue par la dynamique des activités dans certains secteurs de l'économie. Ces crédits ont bénéficié aux grandes entreprises (709,9 milliards), aux particuliers (346,7 milliards), aux entreprises individuelles (150,8 milliards), aux administrations privées (28,3 milliards) et aux sociétés d'assurances (3,9 milliards). Il convient de signaler qu'au titre des opérations de crédit-bail, un montant de 7,6 milliards a été octroyé, en progression de 71,4 % en glissement annuel.

Gouvernance économique

PND
PLAN NATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
2022-2026

S'APPUIE SUR
6 PILIERS

agriculture

•

industrie

•

zones économiques
spéciales

•

tourisme

•

économie numérique

•

immobilier

INS
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

DONNÉES

économiques

•

démographiques

•

sociales

•

culturelles

•

environnementales

SNDS
STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE
2021-2025

La gouvernance économique fait référence à l'ensemble des institutions et des procédures établies en vue d'atteindre les objectifs économiques d'un État.

La gouvernance économique est un facteur déterminant de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie ainsi qu'un facteur de paix sociale. Elle se fonde sur une stratégie de développement et des données statistiques et s'appuie sur des institutions qui favorisent la transparence et régulent la lutte contre la corruption.

Les réformes engagées par le Gouvernement au cours des dix dernières années ont permis au Congo d'améliorer son arsenal de veille de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Mais des efforts restent à faire, notamment dans la mise en œuvre effective des réformes prévues dans le cadre du PND 2022-2026.

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

PND 2022-2026

Approuvé en janvier 2022, le PND 2022-2026 met l'accent sur la diversification économique pour réduire les fragilités structurelles de l'économie et placer le pays sur la voie d'une croissance élevée, résiliente et inclusive. Il s'appuie sur six piliers :

l'agriculture, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et l'immobilier.

Plan de réformes des finances publiques

- Informatisation de la chaîne de dépense
- Interconnexion des administrations publiques
- Mise en place du numéro d'immatriculation unique (NIU)

Code de passation des marchés publics

(décret 2009-156 du 20 mai 2009)

Il fixe les règles régissant la préparation, la passation, l'approbation, l'exécution, le contrôle et la régulation des marchés publics.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

L'INS fournit des données statistiques économiques, démographiques, sociales, culturelles et environnementales indispensables à l'élaboration d'études et de stratégies et à la prise de décision. Sa stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2021-2025 répond aux préoccupations statistiques nationales, régionales et internationales.

PARLEMENT
SÉNAT
ASSEMBLÉE NATIONALE

MINISTÈRE
DU CONTRÔLE D'ÉTAT
Décret n° 2021-330
du 6 juillet 2021

COUR DES COMPTES
ET DE DISCIPLINE
BUDGÉTAIRE

HALC
HAUTE AUTORITÉ
DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION

CNTR
COMMISSION NATIONALE
DE TRANSPARENCE
ET DE RESPONSABILITÉ
DANS LA GESTION
DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE
DU CONTRÔLE
DES MARCHÉS PUBLICS

ARMP
AUTORITÉ
DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

ITIE
INITIATIVE POUR
LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES

PRINCIPALES INSTITUTIONS

Le Parlement qui comprend le Sénat (4^e législature) et l'Assemblée nationale (15^e législature)

Le parlement contrôle l'action de l'exécutif avec des missions parlementaires sur le terrain et des questions orales avec débats régulièrement.

Le Ministère du Contrôle d'État, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivauteurs (Décret n° 2021-330 du 6 juillet 2021).

La Cour des comptes et de discipline budgétaire

Instituée par l'article 189 de la Constitution du 25 octobre 2015 et organisée par la loi organique n° 32-2023 du 25 octobre 2023, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire est la plus haute juridiction financière nationale, la Cour des comptes et de discipline budgétaire assure le contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des administrations publiques, des établissements publics, des collectivités locales et des entreprises d'État et/ou sociétés d'économie mixte et autres organismes bénéficiant de subventions publiques.

La Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC)

La HALC a pour mission la prévention et la lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées (Décret n° 2019-391 du 28 décembre 2019).

La commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR)

Créée par loi n° 18-2019 du 2 mai 2019, la CNTR a pour rôle de veiller à la bonne gestion des finances publiques en République du Congo.

Direction générale du contrôle des marchés publics

(Décret n° 2009-159 du 20 mai 2009) : Elle assure le contrôle de l'application de la réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Autorité de régulation des marchés publics

(ARMP, décret n° 2009-157 du 20 mai 2009) : C'est une institution chargée de la supervision et de la régulation des marchés publics. Elle veille au respect de la réglementation en vigueur et intervient à différents niveaux de la procédure d'attributions et d'exécution des marchés publics.

**AUTRE DISPOSITIF
DE GOUVERNANCE
ÉCONOMIQUE**

**INSPECTIONS
GÉNÉRALES**

État

Finances

Travail

Santé

Hydrocarbures

Inspection générale
de l'agriculture

Eaux et forêt

etc.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

En février 2008, la République du Congo est devenue un pays candidat à l'adhésion à l'ITIE. En février 2013, déclarée conforme à l'ITIE, elle a acquis le statut de pays membre de l'ITIE.

En 2018 et 2020, le Conseil d'administration internationale de l'ITIE, à travers ses validations, a salué les progrès significatifs du pays dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2016.

La dernière évaluation de 2022 de ce Conseil, basée sur la Norme ITIE 2019, a attribué à la République du Congo un score global modéré.

La mise en œuvre de l'ITIE permet au Parlement de renforcer la gouvernance publique des revenus extractifs (hydrocarbures, mines et forêts), favoriser la reddition de comptes et la responsabilité, promouvoir la transparence dans la gestion des informations et des flux financiers desdites ressources.

À côté de ces institutions, il y a un autre dispositif de gouvernance économique qui se traduit par l'existence d'une multitude d'inspections (Inspection générale d'État, Inspection générale des finances, Inspection générale du travail, Inspection générale de la santé, Inspection générale des hydrocarbures, Inspection générale de l'agriculture, Inspection générale des eaux et forêt, etc.) qui assurent le contrôle au quotidien du fonctionnement des différentes administrations, des entreprises publiques et parapubliques. Ce tableau est complété par le Commissariat national aux comptes.

Télécoms / TIC / informatique

DGPT
DIRECTION
GÉNÉRALE DES POSTES
ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
création
24 décembre 2009

ARCE
AGENCE DE RÉGULATION
DES POSTES ET
DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES

ACSI
AGENCE CONGOLAISE
DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
création
4 février 2015

ADEN
AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
création
16 août 2022

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

La Direction Générale des Postes et Télécommunications (DGPT)

Créée par décret n° 2009-476 du 24 décembre 2009, la DGPT est l'organe technique et administratif qui accompagne le Ministre des Postes et Télécommunications dans la politique en la matière, notamment dans son rôle d'organe de contrôle des organes sous tutelle, d'exécution des plans du gouvernement et de réglementation des postes et télécommunications.

ARCE

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARCE) est l'Autorité de contrôle, de suivi et de régulation des postes et communications électroniques. Instituée par la loi n° 11-2009 du 25 novembre 2009, elle est placée sous la tutelle du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique.

L'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI)

Créée par loi n° 2-2015 du 4 février 2015 revue en 2024, l'ACSI a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre des schémas appropriés de systèmes d'information, adaptés aux besoins spécifiques de l'État.

Agence de développement de l'économie numérique

Créée par la loi n° 69-2022 du 16 août 2022, l'Agence de développement de l'économie numérique est chargée d'œuvrer en faveur de la généralisation de l'usage du numérique en République du Congo.

L'ADEN travaille avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique pour réaliser le passage du Congo au tout numérique. À cet effet, elle assure par délégation, dans les limites de sa compétence, la maîtrise d'ouvrage des projets permettant la couverture du territoire national en infrastructures susceptibles de donner accès à l'Internet et à des services numériques de qualité.

STRATÉGIE ET RÉGLEMENTATION

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique vise à faire du numérique un levier majeur pour la compétitivité des entreprises, l'attractivité du Congo en matière d'investissements directs étrangers et la diversification de l'économie.

PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CONGO TELECOM
principal opérateur public
des télécommunications
création mars 2003

AIRTEL CONGO
lancement
15 décembre 1999

•
couverture nationale
83 % de la population
congolaise bénéficie
de la technologie 4G

MTN
depuis 1994

•
lancement du
déploiement de la 5G
21 novembre 2024

VGA CONGO
opérateur télécom
spécialisé fourniture
d'accès internet
Très Haut Débit

**OPÉRATEURS
MTN ET AIRTEL**
ABONNÉS
5,817 millions

•
4G
ABONNÉS
1,341 millions 43 %

•
3G
ABONNÉS
1,008 millions 32 %

•
2G
ABONNÉS
0,791 millions 25 %

Principaux opérateurs

Congo Telecom, opérateur public historique

Créée en mars 2003, à la suite de la dissolution de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT), la Société des Télécommunications du Congo (SOTELCO) est renommée Congo Telecom le 18 août 2009.

Congo Telecom est l'opérateur historique des télécommunications en République du Congo. Son capital initial évalué à la création était de 200 millions de FCFA, puis réévalué à 5,2 milliards de FCFA, la société gère le réseau de fibre optique le plus étendu du pays.

Airtel Congo

Le réseau Airtel, lancé le 15 décembre 1999 à Brazzaville, n'a cessé de s'accroître pour offrir des services de qualité. Airtel offre la plus grande couverture nationale 4G, ce qui permet à près de 83 % de la population congolaise de bénéficier de la technologie 4G.

MTN

MTN Congo SA est une société de téléphonie mobile née de l'achat de Libertis Télécom en décembre 2005, une filiale du groupe égyptien ORASCOM télécom implantée au Congo depuis 2000. MTN Congo SA est une filiale du groupe MTN ayant son siège social en Afrique du Sud. Lancé en 1994, à la fin de la période de l'apartheid, le groupe MTN, qui a acquis une grande notoriété au fil des ans, est devenu une marque internationale. Le 21 novembre 2024, le Congo a lancé officiellement le déploiement de la 5G, à l'initiative de l'opérateur de téléphonie mobile MTN Congo SA.

VGA Congo

Filiale du groupe Vivendi, VGA Congo est un opérateur télécom spécialisé dans la fourniture d'accès internet Très Haut Débit. Il construit, exploite et commercialise ses propres réseaux en fibre optique jusqu'au domicile (FTTH – Fiber to the Home) dans les métropoles africaines. Au Congo, ses services concernent l'Internet à haut débit (canal box), la télévision terrestre numérique (TNT) et les chaînes de télévision (Canal Plus).

Repères

Utilisateurs téléphonie Mobile

5,817 millions d'abonnés pour les opérateurs MTN et Airtel.

Taux de pénétration du téléphone mobile au Congo

103 % de la population pour un total de 5,817 millions d'abonnés, en octobre 2023. Le nombre d'abonnés de la téléphonie mobile sans Internet représente 2,631 millions d'abonnés.

Nombre d'abonnés et parts par technologie

3,14 millions d'abonnés :

- 4G : 1,341 millions d'abonnés 43 %
- 3G : 1,008 millions d'abonnés 32 %
- 2G : 0,791 millions d'abonnés 25 %

PARTS DE MARCHÉ PAR OPÉRATEUR

MTN / 75%
AIRTEL / 25%

ÉVOLUTION DU MARCHÉ INTERNET MOBILE

4G
EN FCFA
3,521 milliards

3G
1,294 milliards

2G
19 millions

ABONNÉS INTERNET MOBILE

3,14 millions

ABONNÉS MTN
2,083 millions

ABONNÉS AIRTEL
1,058 millions

ÉVOLUTION DU REVENU DES SERVICES MOBILES

**REVENU TOTAL
TÉLÉPHONIE & DATA
MOBILE**
16,732 milliards

**REVENUS
TÉLÉPHONIE MOBILE**
11,009 milliards

INTERNET MOBILE
4,833 milliards

TAUX DES TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

MOBILE MONEY
238,236 milliards FCFA
janvier 2024

+ de 79 millions
de transactions

Parts de marché par Opérateur

MTN : 75 %, Airtel : 25 %.

Évolution du revenu total du marché internet mobile

- le revenu généré par la 4G est de 3,521 milliards de FCFA, représentant 72,8 % du revenu total ;
- celui de la 3G est de 1,294 milliards, correspondant à 26,8 % du revenu total ;
- le revenu de la 2G est de 19 millions.

Abonnés du marché internet mobile

- 3,14 millions d'abonnés
- MTN : 2,083 millions d'abonnés
- Airtel : 1,058 millions d'abonnés

Évolution du revenu des services mobiles

Revenu Total Téléphonie & Data Mobile 16,732 milliards FCFA réparti de la manière suivante :

- Revenu téléphonie mobile : 11,009 milliards FCFA
- Revenu Internet Mobile : 4,833 milliards FCFA

Couverture du pays à l'Internet mobile

Selon le Système mondial de communications mobiles (GSMA), le Congo affiche un score de 34,4 points en 2023 (sur une échelle de 100 qui représente la note la plus élevée). Le Congo a toutefois progressé, si l'on se réfère à son score d'il y a dix ans (24,2 points en 2014), pour atteindre la moyenne de la zone CEMAC. Parallèlement à la progression de la connectivité, le prix du haut débit a considérablement baissé ces dernières années.

Taux des transactions électroniques

Le marché du Mobile Money est dynamique et la valeur totale des transactions Mobile Money a atteint plus de 238,236 milliards FCFA en janvier 2024 pour un total de plus de 79 millions de transactions.

Environnement des startups

L'écosystème des startups est encore embryonnaire et beaucoup de startups sont encore dans le secteur informel.

Source ARPCE

Environnement

STRUCTURES INSTITUTIONNELLES INTERVENANT

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DU BASSIN
DU CONGO

•
MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

•
ACFAP
AGENCE CONGOLAISE
DE LA FAUNE ET DES AIRES
PROTÉGÉES

•
FONDS BLEU POUR
LE BASSIN DU CONGO

Située dans les limites du Bassin du Congo, la République du Congo est densément couverte de forêts tropicales et renferme de vastes zones de tourbières. Des efforts sont en cours pour préserver l'environnement, notamment les forêts et les tourbières ; ce qui contribue de façon significative à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et à l'accroissement des stocks de carbone via l'absorption du CO₂. Cet engagement en faveur de la préservation de l'environnement s'accompagne d'initiatives visant à adapter l'économie au contexte climatique. Des efforts sont à fournir pour adapter le cadre institutionnel et législatif à la nouvelle donne environnementale.

CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

Structures institutionnelles

- Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo
- Ministère de l'Économie forestière
- Agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP)
- Fonds Bleu pour le Bassin du Congo : vise à atténuer les effets néfastes de l'exploitation des forêts du bassin du Congo et à limiter le dérèglement climatique en favorisant l'essor d'économies alternatives utilisant les ressources renouvelables des eaux du Congo et de ses affluents.

Législation

Les textes nationaux qui contribuent à la gestion durable de l'environnement sont notamment :

- la Constitution de la République du Congo du 25 octobre 2015 ;
- la Loi n° 26-96 du 25 juin 1996 portant ratification de la convention sur les changements climatiques ;
- la Loi n° 24-2006 du 12 septembre 2006 portant ratification du protocole de Kyoto relatif à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- la Loi n° 35-2006 du 26 octobre 2006 autorisant la ratification du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la commission des forêts d'Afrique centrale ;
- la Loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 portant régime de la faune et des aires protégée ;
- la Loi n° 30-2016 du 1^{er} décembre 2016 autorisant la ratification de l'accord de Paris sur le climat ;

**SUPERFICIE
FORÊT TROPICALE
CONGOLAISE**
env. 23,5 millions
d'hectares

4 GRANDS MASSIFS
Nord Congo
Mayombe
Chaillu
Massif du Centre
et Sud Congo

**TAUX ANNUELS
DÉFORESTATION**
(0,1-0,2%)

DÉGRADATION
(0,2-0,4%)

- la Loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier ;
- la Loi n° 74-2022 du 16 août 2022 portant loi d'orientation sur le développement durable ;
- la Loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo ;
- le Décret n° 2017-226 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National d'aménagement et développement du territoire
- le Décret n° 2018-223 du 5 juin 2018 portant approbation de la stratégie nationale REDD+ ;
- le Décret n° 2020-27 du 11 février 2020 portant ratification du protocole instituant la commission climat du bassin du Congo.
- le Décret n° 2022-1923 du 26 décembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'organe national de régulation, de suivi et de contrôle du marché carbone dénommé task force carbone forestier.

Stratégies et plans

- Stratégie nationale du développement durable 2016-2025 ;
- Rapport national sur le climat et le développement (RNCD) 2023 ;
- Stratégie REDD+ 2018 (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) ;
- ProClimat Congo : projet de création d'activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique destiné à renforcer la gestion du paysage et à améliorer les moyens de subsistance des communautés ciblées au Congo ;
- Plan d'investissement de la Stratégie REDD+ ;
- Plan National de Convergence 2015-2025 (composante nationale du Plan COMIFAC 2005).

FORÊTS

La forêt tropicale congolaise, d'une superficie d'environ 23,5 millions d'hectares, comprend quatre grands massifs : Nord Congo, Mayombe, Chaillu, massif du Centre et Sud Congo.

La République du Congo est un pays à couvert forestier élevé et à faible déforestation, avec de faibles taux annuels de déforestation (0,1-0,2%) et de dégradation (0,2-0,4%).

La certification forestière, qui garantit la durabilité économique, sociale et écologique des concessions forestières est rendue obligatoire par la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier.

Repères

- 0,052 % de taux de déforestation par an, qui demeure encore bas ;
- 50 concessions forestières, soit 59,77 % du couvert forestier national, sont affectées à l'exploitation forestière ;
- 23 concessions forestières couvrant une superficie de 9 086 330 hectares, soit 59,10 % du couvert forestier national affectées à l'exploitation forestière, sont déjà aménagées ;

**TOURBIÈRES
EN RÉPUBLIQUE
DU CONGO ET EN RDC**
165 000 km²

4 % de la superficie totale
du Bassin du Congo

**RÉDUCTIONS ANNUELLES
ÉMISSIONS DE CO₂
d'ici 2030**

8,352 millions de tonnes

**AIRES PROTÉGÉES
2024**

20 % du territoire

PARCS NATIONAUX

NOUBALÉ-NDOKI
4 300 km²
Sangha

ODZALA KOKOUA
13 546 km²
à cheval sur
Cuvette-ouest
et Sangha

CONKOUATI-DOULI
7 955 km²
Kouilou

NTOKOU-PIKOUNDA
4 572 km²
à cheval sur Sangha
et Cuvette

OGOOUÉ-LÉKÉTI
3 485 km²
à cheval sur Plateaux
et Lékoumou

- 9 concessions forestières couvrant une superficie de 5 170 283 hectares, soit 56,90 % des superficies forestières aménagées, sont déjà certifiées ;
- 27 concessions forestières couvrant une superficie de 4 845 355 hectares, soit 20,61% du couvert forestier national affectées à l'exploitation forestière seront aménagées d'ici 2030 ;
- Plus de 250 espèces forestières regroupées autour d'une trentaine de familles botaniques, ont été identifiées lors des travaux d'inventaires forestiers réalisés entre 1970 et 2023.

TOURBIÈRES

Les tourbières de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo, notamment celles qui sont situées dans le Nord-Est du pays dans la cuvette congolaise, couvrent une superficie estimée à environ 165 000 km², correspondant à 4 % de la superficie totale du Bassin du Congo. Cette zone, encore intacte, riche en biodiversité et en ressources naturelles, est considérée comme la tourbière la plus grande du monde.

La capacité de stockage est d'environ 30 % de l'ensemble du carbone des tourbières tropicales du monde, soit près de 31 milliards de tonnes de carbone ; ce qui correspond à environ 114 milliards de tonnes d'équivalent CO₂.

ÉMISSIONS DE CO₂

La République du Congo s'est engagée, par le biais de sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) soumise en 2021 au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, à réduire ses émissions de CO₂. En 2030, les réductions annuelles des émissions seront de 8,352 millions de tonnes d'équivalents dans le cadre d'un scénario conditionnel, qui se met en place avec les appuis financiers extérieurs évalués à 8,2 milliards de dollars US, dont 54 % dans le cadre des efforts d'atténuation et 46 % dans le cadre des efforts d'adaptation.

AIRES PROTÉGÉES

La Wildlife Conservation Society (WCS)

Une ONG Internationale basée à New York, aux États-Unis d'Amérique, qui œuvre dans le domaine de la Conservation de la Nature. Au Congo, ses activités concernent notamment la gestion durable des aires protégées, le développement communautaire, la recherche. Elle travaille dans différents parcs nationaux et réserves avec ses partenaires gouvernementaux.

Institut Jane Goodall

Fondé par la primatologue de renom Jane Goodall, l'Institut Jane Goodall est une organisation internationale à but non lucratif qui encourage les gens à faire la différence pour le bien de tous les êtres humains. Au Congo, l'action du Jane Goodall Institute depuis 30 ans porte sur la recherche sur la faune, l'éducation et la conservation, avec pour objectif premier d'assurer la survie des populations de grands singes à travers ses activités de conservation basées sur les communautés locales.

RÉSERVES

- Réserve forestière de la Patte d'Oie
-
- Réserve naturelle des gorilles de Lésio Louna
-
- Réserve de la Léfini
-
- Réserve de biosphère de Dimoneka
-
- Réserve communautaire du Lac Télé
-
- Réserve de faune de la Tsoulou
-
- Réserve de faune du Mont Fouari
-
- Réserve de faune de Nyanga Nord

IPE

INDICE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Source Université de Yale

2022 → Score 40,1
99^e rang mondial sur 180
16^e rang sur 51 pays d'Afrique

IRC

INDICE DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Source Henley & Partners

2021 → Score 24
125^e rang mondial sur 180
33^e rang sur 53 pays d'Afrique

EMPREINTE CARBONE

Source Banque mondiale

2019 → Émission de CO₂
1,3 tonne métrique/hab.
Moy. monde 5 t/hab.

Les aires protégées occupent environ 20 % du territoire (2024).
Elles sont composées de :

- **Cinq Parcs nationaux** Le Parc National de Nouabalé-Ndoki (4 300 km² de superficie, situé dans le département de la Sangha), le Parc National d'Odzala Kokoua est le plus grand (13 546 km² de superficie, situé à cheval sur les départements de la Cuvette-ouest et la Sangha), le Parc National de Conkouati-Douli (7 955 km² de superficie, situé dans le département du Kouilou), le Parc National de Ntokou-Pikounda (4 572 km² de superficie, situé à cheval sur les départements de la Sangha et de la Cuvette) et le Parc national de l'Ogooué-Lékéti, le plus petit (3 485 km² de superficie, situé à cheval dans les départements des Plateaux et de la Lékoumou)
- **Huit Réserves forestières, de biosphère et de faune** La Réserve forestière de la Patte d'Oie, la Réserve naturelle des gorilles de Lésio Louna, la Réserve de la Léfini, la Réserve de biosphère de Dimoneka, la Réserve communautaire du Lac Télé, la Réserve de faune de la Tsoulou, la Réserve de faune du Mont Fouari et la Réserve de faune de Nyanga Nord.
- **Deux Réserves marines** La Réserve marine communautaire de la baie de Loango et la Réserve marine communautaire de Mvassa ;
- **Deux Domaines de chasse** Le Domaine de chasse de Nyanga Sud et le Domaine de chasse du Mont Mavoumbou ;
- **Deux Sanctuaires de faune** Le Sanctuaire de gorilles de Lossi et le Sanctuaire de Tchimpounga.

Repères

Indice de performance environnementale (IPE)

2022 : 40,1 (score) ; 99^e rang mondial (sur 180) ; 16^e rang en Afrique (sur 51 pays)

Conçu par des chercheurs des universités de Yale et de Columbia (États-Unis), en réponse à une demande du Forum Économique Mondial, l'IPE vise à comparer les performances environnementales des pays et ainsi à contribuer à l'amélioration de leurs politiques de protection des écosystèmes et de la santé humaine. L'IPE classe 180 pays (dont 51 africains) sur la base de 32 indicateurs de performance, regroupés en 11 catégories, qui se rapportent essentiellement à la vitalité des écosystèmes, la qualité de l'air, la santé, la biodiversité, la qualité de l'environnement, les ressources en eau.

Source Université de Yale

Indice de résilience climatique (IRC)

2021 : 24 (score) ; 125^e rang sur 180 ; 33^e rang sur 53 pays d'Afrique

L'IRC est établi à partir de plus de 900 indicateurs, dont des données mesurant le PIB, les facteurs clés de la vulnérabilité climatique ainsi que la capacité des pays à attirer des financements climatiques et à mettre en œuvre des projets d'adaptation. Il existe trois catégories de résilience : résilience élevée (scores de 60 ou plus sur une échelle de 100 points), résilience moyenne (scores de 45 à 59,9) et résilience faible (scores de 44,9 ou moins). Source Henley & Partners

Empreinte carbone

Émission de CO₂ 2019 : 1,3 tonne métrique par habitant (moyenne monde : 5 t/hab)
Source Banque mondiale

Principaux secteurs d'activités économiques

SECTEUR PRIMAIRE AGRICULTURE

Poids de la branche
dans le secteur primaire
→ 59,7 %
+ de 10 millions d'hectares
de terres arables

PRINCIPALES CULTURES

PRODUCTIONS VIVRIÈRES

tubercule de manioc
feuilles de manioc
canne à sucre
patate douce
igname
palmier à huile
arachide
maïs
banane plantain
banane douce
mangue

PRODUCTIONS EXPORTÉES

café
cacao

AGRICULTURE ÉLEVAGE ET PÊCHE

Poids de la branche
dans le secteur primaire
2021 → 77,3 %

ZAP

Zones agricoles
protégées sur le territoire

SECTEUR PRIMAIRE

8,2 % du PIB en 2021

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

→ Agriculture

Poids de l'agriculture dans le secteur primaire : 59,7 %
Plus de 10 millions d'hectares de terres arables

L'agriculture constitue un secteur clé pour le développement économique et la sécurité alimentaire en République du Congo. Pourtant, elle demeure largement sous-exploitée, malgré son potentiel considérable. Le pays bénéficie d'une pluviométrie abondante, supérieure à 1300 mm par an, et d'une diversité climatique permettant des cycles agricoles multiples. Avec plus de 10 millions d'hectares de terres arables, dont 90 % encore inexploitées, le Congo dépend fortement des importations. En effet, plus de 80 % de ses importations alimentaires concernent des produits d'origine animale tels que le poulet de chair, la viande de porc, le poisson et la viande de bœuf. Cette situation résulte principalement des conditions économiques défavorables à l'élevage local, notamment en raison du coût élevé de l'aliment de bétail. Ce contexte illustre à la fois les défis structurels du secteur et les opportunités significatives pour le transformer en moteur de croissance durable.

Principales cultures (vivrière et de rente)

Productions vivrières • tubercule de manioc (1/2 de la production agricole), feuilles de manioc, canne à sucre, patate douce, igname, palmier à huile, arachide, maïs, banane plantain, banane douce, mangue.

Productions exportées • café, cacao.

→ Agriculture, élevage et pêche

Poids de la branche dans le secteur primaire : 77,3 % (2021)

Stratégie globale et actions spécifiques

L'agriculture est l'un des six axes prioritaires du PND 2022-2026. La stratégie adoptée par le Ministère pour développer l'agriculture consiste à créer des Zones agricoles protégées (ZAP) sur le territoire.

Les ZAP • une réponse structurée à la dépendance alimentaire et aux défis de l'élevage

Les ZAP offrent un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie de substitution des importations axée sur le développement des filières agricoles stratégiques comme le maïs, le soja et le manioc.

CEMA
CENTRES D'EXPLOITATION
DES MACHINES AGRICOLES
mécanisation agricole

STRUCTURES D'APPUI

Direction Générale
de l'Agriculture
•
Direction Générale
de l'Élevage
•
Direction Générale
de la Pêche
•
Fonds de soutien
à l'agriculture
•
Fonds d'aménagement
halieutique
•
Centre d'Exploitation
des Machines Agricoles

SYLVICULTURE
ET EXPLOITATION
FORESTIÈRE
Poids de la branche
dans le secteur primaire
2021 → 22,7%

CONCESSIONS FORESTIÈRES

UFA
UNITÉS FORESTIÈRES
D'AMÉNAGEMENT
attribuées en un seul bloc
ou divisées
•

UFE
UNITÉS FORESTIÈRES
D'EXPLOITATION
42 UFA / UFE
fin octobre 2024

PRINCIPAUX SECTEURS
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'impact des ZAP se mesure sur plusieurs axes :

- Augmentation des rendements agricoles
En regroupant les producteurs dans des espaces aménagés, les ZAP facilitent l'accès aux intrants, à la mécanisation et à des pratiques modernes, ce qui permet d'améliorer la productivité ;
- Transformation locale des matières premières
Grâce aux infrastructures intégrées, les ZAP transforment le manioc, le maïs et le soja en produits à forte valeur ajoutée, comme la farine, l'huile et les tourteaux, qui alimentent directement les industries locales, en particulier celles de l'élevage ;
- Création de synergies entre agriculture et élevage
Les sous-produits agricoles issus des ZAP, comme les résidus de manioc et de maïs, sont valorisés pour produire des aliments pour animaux, bouclant ainsi un cycle de production intégré.

La Mécanisation comme Stratégie Fondatrice

La mécanisation agricole, incarnée par les Centres d'Exploitation des Machines Agricoles (CEMA), poursuit les deux objectifs prioritaires suivants :

- Assurer la disponibilité des machines et équipements agricoles ;
- Garantir leur accessibilité aux producteurs, même aux petits exploitants.

Structures d'appui

- la Direction Générale de l'Agriculture
- la Direction Générale de l'Élevage
- la Direction Générale de la Pêche
- le Fonds de soutien à l'agriculture
- le Fonds d'aménagement halieutique
- le Centre d'Exploitation des Machines Agricoles (CEMA)

→ Sylviculture et exploitation forestière

Ministère de l'Économie forestière

Poids de la branche dans le secteur primaire : 22,7 % (2021)

Législation

- Loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier. Cette loi a institué le régime de partage de production ;
- Loi n° 38-2024 du 11 octobre 2024 portant régime de partage de production des grumes.

Le partage consiste en la répartition de la production totale de grumes entre le bénéficiaire d'une convention, titulaire d'un permis d'exploitation, et l'État propriétaire.

UFA et UFE

Désignées sous le terme de concessions forestières, les forêts de production correspondent aux Unités forestières d'aménagement (UFA), qui peuvent être attribuées en un seul bloc ou divisées en Unités forestières d'exploitation (UFE). Fin octobre 2024, le nombre d'UFA ou d'UFE attribuées s'élevait à 42.

**PLAN
D'AMÉNAGEMENT
APPROUVÉ**
26 concessions
forestières fin 2023

CERTIFICATION
8 concessions certifiées

FSC
Forest Stewardship
Council
•
OLB
Origine et Légalité
des bois
•
VLC
Verification of Legal
Compliance

**PROGRAMME NATIONAL
D'AFFORESTATION
ET DE REBOISEMENT**
Décret n° 2013-221
du 30 mai 2013

**SECTEUR
SECONDAIRE**
45,5 % du PIB
en 2021

industries d'extraction
des hydrocarbures
•
industries alimentaires
•
Bâtiment
et Travaux publics

HYDROCARBURES
Poids dans le secteur
secondaire
71,7 %

SNPC
Société Nationale des
Pétroles du Congo
•
CORAF
Congolaise
de raffinage production
des produits raffinés

Plan d'aménagement

Fin 2023, 26 concessions forestières avaient fait l'objet d'un plan d'aménagement approuvé.

Certification

8 concessions sont certifiées FSC (Forest Stewardship Council), la plus exigeante, OLB (Origine et Légalité des bois) ou VLC (Verification of Legal Compliance).

Productions de grumes (dont okoumé et sapelli)

- 2,249 millions de m³ (2021) dont grumes : 1,801 million de m³
- 2,347 millions de m³ (2022) dont grumes : 1,880 million de m³

Afforestation et reboisement

Programme national d'afforestation et de reboisement

(Décret n° 2013-221 du 30 mai 2013)

Le Pronar met en œuvre la politique gouvernementale en matière de reboisement, d'afforestation et d'agroforesterie

SECTEUR SECONDAIRE

45,5 % du PIB en 2021

La production du secteur secondaire est dominée par celle des industries d'extraction des hydrocarbures, suivie des industries alimentaires et du Bâtiment et Travaux publics.

HYDROCARBURES

Poids des hydrocarbures dans le secteur secondaire : 71,7 %

Ministère des Hydrocarbures

Société Nationale des Pétroles du Congo

La SNPC est une société publique. Elle est attributaire de tous les permis pétroliers, avec possibilité d'association avec des partenaires nationaux ou étrangers.

La Congolaise de raffinage (Coraf) est chargée de produire des produits raffinés.

Législation

- Loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures ;
- Code gazier en cours de finalisation ;
- Arrêté n° 21326 du 28 juin 2021 accordant à la Congolaise de raffinage l'agrément pour l'exercice des activités de raffinage des hydrocarbures.

Productions

Pétrole (millions de barils)

- 96 M barils (2022) • 95,647 M barils (2023) • 98,2 M barils (proj. 2024)
- 101,3 M barils (proj. 2025) • 101,4 M barils (proj. 2026)

Gaz naturel

- 978 123 KS m³ (2021) • 931 144 KS m³ (2022) • 892 267 KS m³ (2023)

Gaz naturel liquéfié (GNL)

- 631 169 239 tonnes métriques (proj. 2025)

PRODUCTIONS
Pétrole
Gaz naturel
Gaz naturel liquéfié

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
Poids dans le secteur secondaire
11,2 %

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
Poids dans le secteur secondaire
4,8 % en 2021

SECTEUR TERTIAIRE
41,1% du PIB en 2021
ACTIVITÉS DU SECTEUR TERTIAIRE DOMINANTES EN 2021

administrations publiques
24,6 %

•
commerce
18,8 %

•
autres services marchands
17,8 %

•
transports et auxiliaires de transport
14,2 %

•
banques et assurances
14 %

•
hôtels et restaurants
11,4 %

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Poids de la branche alimentaire dans le secteur secondaire : 11,2 %

Ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé

Filières agro-alimentaires

Brasseries, yaourts et autres produits laitiers, minoterie, fabrication de sucre, production d'huile de palme,

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Poids du BTP dans le secteur secondaire : 4,8 % en 2021

MINES

Ministère des Industries minières et de la Géologie

Législation

Loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier. Ce texte régit la prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, la circulation et la transformation des substances minérales ou fossiles sur l'ensemble du territoire national. Des dispositions sont prises sur les mesures à prendre lorsque l'exploitation minière se mène en milieu forestier, en particulier pour assurer l'intégrité des zones dégradées.

Ressources minérales

Fer, cuivre/cobalt, zinc, or, diamant, argent, colombo-tantalite, wolframite, nickel, tungstène, terres rares, potasse, phosphate, grès bitumineux, tourbe, pierres à bâtir et d'ornement, graphite, argile, molybdène

SECTEUR TERTIAIRE

41,1% du PIB en 2021

En 2021, les activités du secteur tertiaire ont été dominées essentiellement par :

- les activités des administrations publiques (24,6 %)
- du commerce (18,8 %)
- des autres services marchands (17,8 %)
- des transports et auxiliaires de transport (14,2 %)
- des banques et assurances (14 %)
- des hôtels et restaurants (11,4 %)

MALOLO (NIARI)
CHAMP DE SOJA
DE TODI RIVER FARMS



REMERCIEMENTS

«La République du Congo en chiffres» est une publication née de l'ambition stratégique du Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, de faire de son département, un vecteur de la performance économique et financière.

Cette brochure, composée de douze chapitres, qui fourmillent d'indicateurs, se veut à la fois un guide et un repère. Elle permettra de répondre aux attentes des lecteurs qui souhaitent avoir, de façon rapide et succincte, des éléments de connaissance du Congo et de son économie.

La réalisation de cette brochure, sous la supervision du Centre National d'Informations Économiques et de Conseils en Gestion (CNIÉG), a été rendue possible grâce notamment au concours des services du Ministère de l'Économie et des Finances, des autres services spécialisés de l'État et de nos partenaires extérieurs.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la concrétisation de ce projet, qui s'inscrit dans le droit-fil des publications initiées par le Ministre de l'Économie et des Finances sur l'économie nationale.

Christian Fred BOKILO
Directeur Général du CNIÉCG



République du Congo
Ministère de l'Économie
et des Finances

Généralités 5 | Ressources humaines 9
Institutions politiques 13 | Le Congo
dans le monde 15 | Acteurs économiques 18
Économie, finances et infrastructures 23
Coopération multilatérale 36 | Environnement
des affaires 41 | Gouvernance économique 45
Télécoms/TIC/informatique 48 | Environnement 51
Principaux secteurs d'activités économiques 55



République du Congo
Ministère de l'Économie
et des Finances